

L'ASIE FRANÇAISE

BULLETIN MENSUEL

DU

COMITÉ DE L'ASIE FRANÇAISE

Publié sous la direction de M. Henri Froidevaux

Administration et rédaction de l'ASIE FRANÇAISE : PARIS 6^e, 21, RUE CASSETTE.

Téléph. LITTRÉ 97.39. — Chèques postaux : PARIS, n° 1900.

SOMMAIRE

Le Comité. — Nos morts : Monseigneur de Guébriant	282
Les erreurs politiques des Etats-Unis en Extrême-Orient, par SAINT-PIERRE	283
La situation économique de la Palestine	287
La nouvelle Constitution de l'Inde, par Paul MARTIN..	289
Le mouvement commercial au Laos, ses voies d'accès et ses débouchés, par P. DE LA BROSSE	292
Le commerce extérieur de la Chine et la part de la France, par A. M.	296
Indochine. — L'armature militaire. — Liaison des lignes aériennes françaises et chinoises. — L'hévéaculture. — La présidence du Conseil colonial de la Cochinchine. — Les armes à feu et les indigènes. — Immatriculation des plantations d'arbres à caoutchouc. — Situation financière du port autonome de Saïgon. — La construction du Transindochinois. — L'activité économique au Tonkin. — Un lycée à Phnompenh. — La politique française au Laos.....	299
Levant. — Retour du Comte de Martel. — Reconstitution du cheptel syrien. — Le problème de la main-d'œuvre dans les colonies agricoles de la Palestine. — Les Yézidis du Djebel Sindjar. — Le budget turc pour 1935-1936. — La question des Détroits. — Rapports de l'Italie et des souverains arabes riverains de la Mer Rouge	306
Extrême-Orient. — Chine. — Reprise de la guerre anticommuniste. — Dans les concessions de Changhai. — Relations commerciales sino-allemandes. — Soviétisation du Turkestan chinois. — Sur la frontière sibéro-mandchourienne	310
Japon. — Le Japon et le monde islamique. — Crime politique ? — Un grand ami de la France	311
Bibliographie	312
CARTE	
Voies d'accès et débouchés du Laos	294

Les souscriptions pour 1936

Le Comité de l'Asie Française sera très reconnaissant à ceux de ses adhérents qui, dès maintenant, lui enverront leur souscription pour 1936.

Il leur rappelle qu'ils ont la liberté de fixer le chiffre de leur cotisation et leur demande de bien vouloir penser à toutes les nécessités auxquelles le Comité doit faire face dans un temps où les questions coloniales doivent être plus ardemment défendues. Toutefois, il les prie de considérer que, pour la France, seules les souscriptions égales ou supérieures à 60 francs pour toutes les collectivités (administrations diverses, bibliothèques, etc.), ainsi que pour les souscriptions par l'intermédiaire de libraires, et celles égales ou supérieures à 50 francs pour les adhérents nominatifs, assurent aux souscripteurs l'abonnement au Bulletin et permettent au Comité de disposer de quelques ressources pour son action et sa propagande.

Le Comité demande instamment aux souscripteurs de ne pas attendre les lettres de rappel qui leur sont adressées, pour éviter les frais supplémentaires qui viendraient de ce fait à sa charge. C'est d'ailleurs dans la même intention d'économie que le service du Bulletin serait supprimé à ceux de nos abonnés qui retarderaient de plus de deux mois l'envoi de leur cotisation après la date d'échéance.

Les abonnements — qui sont annuels — peuvent commencer à n'importe quel mois de l'année ; ils donnent droit, dans les conditions indiquées plus haut au service de 10 numéros mensuels ou bimestriels de l'Asie Française.

Par contre les souscripteurs qui adresseraient leur cotisation par avance sont assurés que ces souscriptions seront affectées à la période succédant immédiatement à celle déjà réglée par le versement précédent.

Les souscriptions peuvent être adressées à M. le Trésorier du Comité, 21, rue Cassette, à Paris, soit par mandat-poste, soit par chèque, soit par

versement à notre compte de chèques postaux Paris 1900.

Nous rappelons également à nos abonnés que, pour tout changement d'adresse, ils doivent nous envoyer un franc, et, pour éviter toute erreur, la dernière bande d'envoi du Bulletin. Les changements qui nous parviendraient après le 20 ne pourront être effectués que le mois suivant.

NOS MORTS

Monseigneur de GUÉBRIANT

La mort de Mgr de Guébriant a été un des coups qu'a le plus douloureusement ressentis, depuis le début de l'année 1935, le Comité de l'Asie française. Peu de personnes lui ont témoigné une plus grande bienveillance et lui ont, au milieu de multiples soucis, montré un plus vif intérêt.

C'est que Mgr de Guébriant, dont le seul nom suffit à évoquer tout un long passé d'honneur, et même de gloire en même temps que de bons et loyaux services à l'égard de la France, gardait — on l'a dit très exactement — « en son cœur deux amours : la Bretagne et la Chine ». Nous n'avons pas à rappeler ici de quelle manière il a aimé la Bretagne, la terre de ses ancêtres, où il a voulu dormir son dernier sommeil, mais nous devons brièvement esquisser ce qu'il a fait en Chine et pour tout l'Extrême Orient.

C'est en Chine qu'il a passé la majeure partie de sa vie de missionnaire. Il y fut envoyé au lendemain de son ordination sacerdotale, dès la fin de 1885, et pendant plus de trente ans (janvier 1886-avril 1921) il en évangélisa différentes parties, à débiter par la grande province du Setchouen, dont le centre est Souifou. Le district du Kuinlin, à la frontière du Yunnan, un pays montagneux, « varié et pittoresque », fut le témoin de ses premières courses évangéliques ; puis vint le tour de la « partie déshéritée de la magnifique province du Setchouen », ce formidable massif du Kientchang, borné à l'ouest par des chaînes de glaciers adossés au Thibet impénétrable et à l'est par le territoire de sauvages aborigènes, les Lolos. Là ne se trouvaient encore que quelques rares catholiques. Ni la maladie, ni les persécutions plus ou moins franches des mandarins locaux et des lettrés, ni les haines des païens n'arrêtèrent le P. de Guébriant dans son œuvre apostolique et civilisatrice, que les circonstances entravèrent et que les ordres de ses supérieurs interrompirent plus d'une fois, mais qu'il reprit toujours avec persévérance et avec succès dès qu'il en eut la possibilité.

Il appartient à des revues autres que celle-ci de tracer le tableau de l'activité missionnaire de Jean-Baptiste de Budes de Guébriant et d'en montrer les résultats, en particulier au Kientchang ; mais nous devons retenir ici que, de Yunnansen, il a conduit chez lui, par une route nouvelle, MM. de Marsay et de Las Cases, et, plus encore, que, sans lui, le capitaine (aujourd'hui général) d'Ollone eût difficilement pénétré en 1907 dans le pays encore inexploré des Lolos, et en fût plus difficilement sorti. « J'ai vécu, écrivait récemment l'explorateur, peu de jours plus dangereux que pendant cette exploration. A mesure que nous avançons, les parents ou alliés des Lolos que le P. de Guébriant connaissait avant notre départ diminuaient en nombre, tandis que se multipliaient ceux qui

croyaient comprimée l'indépendance de leur pays si un étranger — sans doute un espion des Chinois — y pénétrait, et ceux aussi qui convoitaient nos armes à tir rapide et à longue portée. » Ces quelques lignes en disent long sur la part prise par le P. de Guébriant à cette dangereuse exploration des Montagnes Froides, dans laquelle il ne cessa d'accompagner le capitaine d'Ollone et le maréchal des logis de Boyve.

Trois ans plus tard, le P. de Guébriant devenait le premier vicaire apostolique du Kientchang, détaché de la mission du Setchuen (1910). On était alors à la veille de la proclamation de la république chinoise. Ni la tourmente qui mit bientôt son œuvre en péril (en 1911), ni l'explosion de la grande guerre trois ans plus tard, ni les troubles intérieurs qui, en Chine, furent la conséquence de la guerre, n'entravèrent longtemps sa bienfaisante action, qu'il continua à partir de 1917 à Canton, dont le Saint-Siège avait nommé Mgr de Guébriant vicaire apostolique un peu plus tôt. Pour être, dans l'immense province du Kouang-tong, d'une autre nature qu'au Setchouen, les difficultés n'étaient pas moindres ; elles étaient même plus nombreuses et plus grandes encore ; Mgr de Guébriant s'en rendit compte très vite et travailla de toutes les manières à y faire face, en dépit de la guerre civile et de la piraterie.

Bientôt, toutefois, des responsabilités plus graves encore venaient peser sur lui : la visite apostolique de tous les vicariats de la Chine d'abord, dont le chargea le Saint-Siège en 1919, puis, en 1921, la direction d'ensemble, en qualité de Supérieur général, de la Société des Missions étrangères de Paris. Alors le vicaire apostolique de Canton quitta la Chine et, par la Sibérie, où il devait encore jouer le rôle de vicaire apostolique, il regagna la France.

Là, pendant près de quatorze ans (octobre 1921-mars 1935), il assuma allègrement la tâche que ses confrères avaient mise à Hongkong sur ses épaules, en remplissant toutes les obligations, en assumant toutes les responsabilités, avec une conscience, une hauteur de vues, une expérience et une piété admirables. N'alla-t-il pas jusqu'à accomplir lui-même en 1931-1932, à plus de 71 ans, la visite de toutes les Missions de la Société dont il était le Supérieur général ? Il travaillait en même temps à son essor, comme à une plus complète et plus exacte appréciation de son rôle évangélique et civilisateur. C'est alors que le Comité de l'Asie française offrit à Mgr de Guébriant une place dans son conseil, ce qu'il accepta avec sa bonne grâce habituelle. La dernière fois que nous le vîmes, en compagnie de son collaborateur intime et de son ami, de celui qui lui a succédé à la tête de la Société des Missions Etrangères et qui est aujourd'hui le T.R.P. Robert, il était venu s'asseoir en toute simplicité au milieu de ses collègues pour écouter un exposé qui l'intéressait particulièrement. Ainsi encore, Mgr de Guébriant se montrait tel qu'il était, tel qu'il fut toujours.

On a salué en lui, après sa mort, le type accompli du missionnaire français, tant de fois célébré par lui ; rien de plus exact et de plus vrai. Aussi le Comité de l'Asie française s'incline-t-il avec respect devant cette grande figure, devant ce parfait chrétien, cet ardent patriote, cet admirable héritier des traditions missionnaires françaises, qui voulut toujours harmoniser l'action colonisatrice et l'œuvre de ses missionnaires et qui, en ce qui le concerne, ne cessa jamais de faire de son mieux pour réaliser ce beau programme.

Les erreurs politiques des Etats-Unis en Extrême-Orient

En Chinois, M. Pou Yao Tchou, dans un article sur les zones d'influence, dont *La Politique de Pékin* a publié une traduction le 10 août dernier, écrit ceci :

Ce n'est point trahir nos vives sympathies personnelles pour certains milieux américains que de constater qu'en empêchant les Puissances de fixer leurs positions respectives en Chine, en les désintéressant plus ou moins de ce qui s'y passe, maintenant qu'elles n'y possèdent plus de moyens d'actions aussi solides que jadis, la politique américaine de la « porte ouverte » et de « l'intégrité territoriale » n'a abouti qu'à faire le jeu du Japon, en donnant à un seul pays, terriblement armé, ce que plusieurs autres se fussent répartis dans des conditions beaucoup moins dangereuses. Aujourd'hui le Japon fait ce qu'il veut et la Chine se trouve absolument désarmée devant lui, alors que, sous le régime des zones d'influence, elle aurait pu se développer comme l'Irak, la Syrie, l'Égypte et autres pays sous tutelle provisoire.

On ne saurait mieux dire. Mais quel aveu dans la bouche d'un de ces pauvres Chinois dont les Etats-Unis s'étaient proclamés les défenseurs et qui se figuraient pouvoir faire fond sur les promesses et la force de la grande Nation américaine !

En réalité, les Etats-Unis ont en Extrême-Orient, il y a bientôt quarante ans, adopté une politique impérialiste tout en étant bien décidés à « couper les frais » si elle les entraînait trop loin. Seuls peuvent s'en étonner ceux qui n'ont pu constater la facilité qu'ont les Américains à se retirer d'une affaire quand ils s'aperçoivent que les bénéfices qu'ils en peuvent attendre sont hors de proportion avec les capitaux qu'il faudrait investir. On se souvient encore en Chine des tentatives dispendieuses de Siems Carey and C^o, de Lee Higginson and C^o, etc... Il n'en reste que quelques contrats dont le papier a jauni. Obtenus par des états-majors impressionnants, débarqués en Chine avec un formidable appareil de machines et d'automobiles, des dactylographes d'une rare beauté, mais ne connaissant rien au pays, ils ne tardaient pas à s'apercevoir que l'affaire ne paierait pas. Un beau jour, on apprenait que leur matériel était à la salle des ventes et qu'ils s'étaient embarqués pour « Frisco »..., sauf généralement les dactylographes qui se mariaient sur place.

Du petit au grand, ces tentatives, entreprises avec des capitaux importants, des moyens puissants, menées par des gens compétents, mais qui n'ont pas abouti, sont un exemple des méthodes politiques américaines.

**

Depuis la fin du siècle dernier, les Etats-Unis ont suivi en Extrême-Orient une politique active, mais sans créer les moyens de la pousser dans ses conséquences et d'ailleurs bien décidés à

« couper les frais » au moment où ils constateraient que ces frais devenaient hors de proportion avec l'enjeu. Ils se sont en outre complètement trompés sur le caractère et la valeur des Chinois, auxquels ils ont accordé une confiance excessive. Il est évident aujourd'hui qu'ils ont échoué dans leurs efforts pour défendre l'intégrité du territoire chinois et pour faire prévaloir en ce pays leur principe de la « porte ouverte ».

Avant de passer en revue les faits qui illustrent ces contradictions et cette erreur, on peut se demander si elles ne sont pas une conséquence naturelle du caractère et de l'organisation politique des Yankees.

Nous avons déjà fait allusion plus haut à une particularité américaine, celle de considérer qu'il est inutile de poursuivre une affaire quand il s'avère qu'elle ne paiera pas. En réalité, le caractère général de la race est complexe, car il allie un bon sens mercantile des plus positifs à un esprit puritain plein d'illusions généreuses, mais agressif et autoritaire.

Les dirigeants des Etats-Unis, le State Department, organe permanent, même ses Présidents, quand ils n'ont pas été prévenus par des idées préconçues comme Wilson, ont parfaitement discerné les conséquences de leur politique en Asie Orientale.

Le 22 décembre 1910, dans une lettre qu'il adressait à son successeur le Président Taft, en lui passant le pouvoir, le Président Théodore Roosevelt écrivait ceci (1) :

Je crois que nous commettrions une erreur en prenant n'importe où des positions sans avoir le moyen de les défendre. En ce qui concerne la Mandchourie, si les Japonais décident de suivre une ligne de conduite que nous ne pouvons accepter, nous ne pourrions les arrêter que si nous sommes préparés à faire la guerre et, pour que nous puissions nous engager dans une guerre pour la Mandchourie avec chance de succès, il nous faudrait une flotte aussi bonne que celle de l'Angleterre et en plus une armée aussi bonne que celle de l'Allemagne. La politique de la « porte ouverte » en Chine est excellente et j'espère qu'elle le demeurera dans l'avenir, tant qu'elle pourra être maintenue par des accords diplomatiques. Mais, comme l'a prouvé toute l'histoire de la Mandchourie, aussi bien sous les Russes que sous les Japonais, la politique de la « Porte Ouverte » disparaît complètement en fait dès qu'une nation puissante décide de ne pas la suivre et accepte de courir les chances d'une guerre plutôt que d'abandonner ce dessein.

On ne saurait se faire moins d'illusions. Mais les Etats-Unis ont, eux aussi, pour leur malheur, un Gouvernement démocratique. Leurs dirigeants ne peuvent gouverner contre leur opinion publique. Or cette dernière, en ce qui concerne la politique à suivre en Asie Orientale, a toujours été conduite par deux éléments, en principe opposés, mais dont les intérêts, en l'occurrence, concordaient : les hommes d'affaires et les missionnaires, qui voyaient dans la Chine un terrain

(1) Voir HOWLAND, *American Foreign Relations*, 1930, p. 51.

de chasse giboyeux, voulaient se le réserver et exigeaient de leur Gouvernement qu'il prit des mesures en conséquence, sans se soucier de ce qu'une telle politique entraînait pour leurs concitoyens si on voulait la faire prévaloir. Pour une fois, Don Quichotte et Sancho Pança étaient d'accord.

Dans un très intéressant ouvrage sur *l'Extrême-Orient et le Pacifique*, que vient d'écrire M. Roger Lévy, il intitule ses différents chapitres : « Prépondérance japonaise », « Conciliations britanniques » et... « Vellétités américaines ». Ce sont d'excellents titres. Le Gouvernement américain n'a eu en Asie Orientale que des « vellétités », car son opinion publique, en lui imposant une politique impérialiste en cette région du Globe, lui a refusé les moyens, d'ailleurs très coûteux, de la faire prévaloir.

**

Si la politique américaine en Asie Orientale a poursuivi le même but depuis quarante ans : celui d'empêcher le partage de la Chine et de maintenir les chances égales pour tous dans le commerce et la mise en valeur de ce pays, elle a varié dans ses modalités.

Depuis les Notes du Secrétaire d'Etat John Hay qui, en septembre 1899, ont proclamé le principe de la « porte ouverte », jusqu'en 1909, les Etats-Unis ont cherché à le faire prévaloir par des accords diplomatiques. De 1909 à la guerre de 1914, ils ont poursuivi le même but en encourageant la participation d'intérêts privés nationaux dans la mise en valeur de la Chine. Enfin, pendant et après la guerre, qui avait décélé l'étendue des ambitions nippones, ils ont fait une politique anti-japonaise, s'efforçant d'y associer l'Europe et croyant pouvoir aboutir en encourageant le mouvement d'indépendance de la jeune Chine. C'est surtout dans cette dernière période qu'est apparue la disproportion entre les moyens dont disposait l'Amérique pour faire aboutir cette politique et les buts impériaux qu'elle visait.

**

Au moment où les chancelleries reçurent les notes de M. John Hay, le partage du « melon chinois » paraissait bien difficile à éviter et on pouvait même se demander si les Yankees n'en réclameraient pas quelques tranches. La Russie, par la convention Cassini de septembre 1896, s'était assurée une main mise sur la Mandchourie. En 1898, elle se faisait concéder la péninsule du Liaotung, l'Allemagne s'installait au Chantoung, l'Angleterre à Wei-hai-wei et à Kowloon, nous occupions Kouan Tcheou wan et nous nous faisons concéder le chemin de fer du Yunnan. Les Etats-Unis ne demanderaient-ils rien pour eux ? Maîtres des Philippines, ils avaient acquis des intérêts dans les mers de Chine. Il est possible qu'ils y aient pensé car, en avril de cette même année 1898, « l'American Development Co » se faisait concéder la construction d'une ligne de chemin de fer de Canton à Hankéou.

Mais, dans ce partage éventuel, les Etats-Unis étaient mal placés, car ils ne partaient d'aucune base limitrophe et leur situation géographique ne pouvait déterminer leur extension. Fort sagement, semble-t-il, ils estimèrent qu'il était préférable de maintenir l'intégrité de la Chine, tant pour leur commerce que pour leur situation militaire dans le Pacifique. En opposant l'une contre l'autre les Puissances partageantes, il semblait possible d'arrêter leurs ambitions. Contre la Russie, qui avait pris le plus gros morceau et que sa situation territoriale rendait le plus menaçante, il était aisé de trouver l'appui du Japon et de l'Angleterre. Pour les autres Puissances, l'enjeu ne valait pas l'inimitié de la Nation américaine.

Les Notes de John Hay venaient à leur heure et, si la politique qu'elles préconisaient faillit être compromise par le soulèvement des Boxers qui entraîna une occupation armée de la Chine, à laquelle les Etats-Unis furent contraints de s'associer, on peut maintenant reconnaître qu'elles ont rempli leur but et ont empêché un partage de ce pays qui l'aurait certainement sauvé de l'anarchie, mais qui aurait probablement entraîné de graves complications internationales.

La guerre Russo-Japonaise, en 1904, vint consolider l'édifice en refoulant la Russie dans le Nord de la Mandchourie. Mais elle donnait un tout premier rôle à un protagoniste que l'avenir devait montrer autrement dangereux : le Japon. Or, si la paix de Portsmouth avait été signée sous les auspices du Président des Etats-Unis, elle avait été une amère déception pour les Japonais, dont elle écourtait les ambitions. C'est à ce traité qu'on peut faire remonter, contre les Américains, l'animosité du Japon, qu'avait amorcée déjà la limitation de l'immigration jaune aux Etats-Unis.

Mais, à ce moment, ce dernier pays pouvait encore croire au triomphe de sa politique de « l'open door and equal opportunity ». La partie n'était pas gagnée pourtant. A leur politique de partage de la Chine, les Puissances avaient substitué une politique de mise en valeur de ce pays en favorisant des accords entre les différents organismes financiers et techniques qui avaient acquis des intérêts en Chine et qui, las des difficultés et des retards que les Chinois leur opposaient en jouant « un barbare contre un autre barbare », avaient fini par comprendre que le meilleur moyen d'y parer était encore de s'entendre.

Les Américains, après une dernière tentative indépendante et d'ailleurs infructueuse en 1909 quand ils se sont fait concéder la construction de la ligne Chinchow-Aigun en Mandchourie, se sont joints au Consortium pour les affaires chinoises le 10 novembre 1910 « en vue de poursuivre des fins diplomatiques par le moyen de l'internationalisation des intérêts financiers », comme l'écrit Frederick V. Field dans son livre *American Participations in the China Consortium*. C'était sage, et cette politique, si elle avait été

poursuivie, aurait pu assurer le salut de la Chine en la plaçant sous une sorte de mandat international et en la dotant d'une armature solide d'administrations publiques et de grandes entreprises calquées sur le service des douanes, peut-être même d'une police et d'une armée efficaces.

Malheureusement, la participation des Américains fut courte. En mars 1913, leur nouveau Président, Wilson, sous l'influence de sentiments désintéressés, mais qui ruinaient la politique asiatique du State Department, désavouait le groupe américain qui se retirait immédiatement du consortium.

Il était évident que, si on voulait régénérer la Chine pour lui donner la force de résister aux entreprises de ses voisins, il fallait lui donner ce qu'elle était incapable de créer seule : un état-major de dirigeants en situation de résister aux exactions et aux appétits personnels de ses politiciens. Rien ne pouvait être créé si on laissait ces derniers libres de dilapider les fonds et d'installer dans des postes inutiles tous les membres de leur clan jusqu'à la n^e génération. Le Président Wilson ne connaissait pas les Chinois. Sans consulter le State Department, sous une impulsion, peut-être généreuse mais certainement peu éclairée, il retirait son appui au Groupe Américain sous le prétexte que la politique du Consortium devait entraîner « une intervention financière et « même politique dans les affaires de ce grand « Etat Oriental, qui vient de s'éveiller à la conscience de sa puissance et de ses obligations « envers son peuple ». Ce style de réunion publique suffit à caractériser cette déclaration.

Nous nous sommes arrêtés un peu longuement sur cet incident, car la plus grave faute des Etats-Unis a été de croire que la Chine était capable de se régénérer seule, sans assistance ni aide du dehors. Elle en est incapable et sa faiblesse congénitale en a fait une proie facile pour le Japon ambitieux et que sa situation géographique met à l'abri de toute contrainte armée. Si nous en sommes aujourd'hui à lui abandonner l'Extrême-Orient et à lui laisser fortifier sa valeur guerrière des ressources inépuisables que peut lui fournir la Chine, c'est à l'incompréhension des Américains que nous le devons.

Car l'erreur de jugement du Président Wilson lui a survécu et il semble qu'elle ait été adoptée par le State Department. Elle a été consolidée, en effet, par les décisions de la conférence de Washington en 1922. Au cours des discussions préparatoires, le Secrétaire d'Etat, C. E. Hughes, ne déclarait-il pas à notre Ambassadeur, M. Jusserand, que :

Les efforts de la Chine en vue de se démocratiser avaient toute la sympathie des Etats-Unis. La situation présente de ce vaste Etat n'empêche nullement de penser qu'un Gouvernement central fortement organisé puisse y être établi. Les qualités natives des Chinois sont des plus sérieuses. L'Amérique n'a, du reste, qu'à se rappeler, dans sa propre histoire, la guerre de Sécession (1).

(1) *Livre Jaune*, pièce n^o 38.

Cette grave erreur fut d'ailleurs endossée par les Puissances signataires qui, par le Traité du 6 février 1922, convinrent, non seulement de respecter l'intégrité territoriale de la Chine, mais de lui

offrir, de la manière la plus complète et la plus libre d'entraves, la possibilité de s'assurer les avantages permanents d'un Gouvernement stable et efficace.

Il y a quatorze ans que ce Traité a été signé. La Chine en est encore à attendre un Gouvernement stable et efficace, elle a perdu ses provinces extérieures : la Mandchourie, la Mongolie et le Sinkiang, et elle est devenue en fait un vassal du Japon qui la domine de sa puissance militaire et économique.

**

Les résolutions adoptées à la conférence de Washington n'avaient pas seulement pour effet d'abandonner aux Chinois le soin de mettre de l'ordre dans l'anarchie où ils se débattaient. Elles leur donnaient l'illusion que ce Traité leur assurait l'impunité, que la grande Nation américaine viendrait à leur secours s'ils étaient attaqués. Par conséquent, ils en inférèrent qu'ils pouvaient dorénavant tout se permettre : molester les étrangers, renier leurs engagements, ignorer leurs dettes. Cette illusion était d'autant plus grave que le pouvoir avait passé aux mains des « Jeunes Chinois », dont le « mot d'ordre » était « sus aux étrangers », et de « Jeunes Chinois Cantonais », c'est-à-dire de la plus virulente espèce.

L'Europe, épuisée par la grande guerre et voulant éviter toute histoire ennuyeuse, a tout supporté. L'Amérique également ; parce qu'elle se figurait qu'à cet excès de xénophobie succéderait l'ère de paix et de prospérité que ne pouvaient manquer d'instaurer les bons Chinois affiliés à la « Young Men Christian Association ». Malheureusement, les Japonais étaient moins patients. Il devint rapidement évident qu'ils se laisseraient plus difficilement évincer que les blancs des positions que leur assuraient leurs traités avec la Chine et dont l'acquisition leur avait coûté tant d'hommes et tant d'argent.

Ils ont d'ailleurs montré beaucoup de patience ; car, au Congrès de Washington, ils s'étaient trouvés en présence d'une coalition mondiale qui les avait obligés à abandonner le Chantoung, à rempocher leurs 21 demandes, et ils étaient devenus très prudents. Leurs diplomates, habitués à ne s'avancer qu'à pas comptés et à revenir en arrière à la moindre alerte, avaient encore la haute main sur la politique extérieure de leur pays et l'armée n'avait pas encore perdu le sens de la discipline. Sa superbe n'avait pas atteint le degré où nous la voyons maintenant.

Il est pourtant des choses qu'aucun peuple, et moins que tout autre le japonais, ne peut supporter. Le commandant du torpilleur nippon qui se trouvait devant Nankin le 24 mars 1927, quand les troupes cantonaises ont massacré des étrangers, outragé des femmes et violé les consulats, s'est suicidé de honte en constatant qu'on ne re-

levait pas cette injure à son drapeau. Mais la patience du Gouvernement de Tokyo avait des limites. Il sait qu'avec les Chinois l'esprit de conciliation est pris pour un signe de faiblesse et que la moindre concession devient le prétexte de revendications plus graves et plus acerbes. Les attaques réitérées des Satrapes de Mandchourie contre les « intérêts spéciaux » japonais et russes dans cette province avaient à nouveau resserré les intérêts divergents de ces deux peuples et, le 18 septembre 1931, le Japon se décidait à recourir à la force.

On sait le reste. La Chine a perdu la Mandchourie et de cette base, qui est devenue un pôle d'attraction pour la race jaune, les Japonais dominant déjà le Nord de la Chine et obligeront tout ce vaste pays à s'inféoder à leur politique pan-asiatique.

*
**

Il est hors de doute que les inspireurs aveugles de la grave erreur politique concrétisée par les accords de Washington ont été les Missions américaines. Elles se figuraient pouvoir tenir la Chine par la reconnaissance et la façonner, sous leur inspiration, par un réseau serré d'organisations religieuses et par les élèves de leurs écoles. Nous n'avons pas la place, dans cette courte étude, d'illustrer cette assertion des nombreux faits qui la prouvent. Cette preuve a été d'ailleurs donnée amplement et péremptoirement par J. O. P. Bland, dans son livre *China : The Pity of it*. Nous renvoyons ceux de nos lecteurs que cette question peut intéresser spécialement au chapitre V de cet ouvrage, intitulé « The Missionary Factor », qui débute par cette citation d'Herbert Spencer : « Un peuple n'est pas plus capable de passer soudainement à une forme religieuse plus élevée qu'il n'est capable de s'adapter soudainement à une forme de gouvernement plus élevée. »

*
**

Les Etats-Unis, étant convaincus qu'ils pourraient faire de la Chine un Etat moderne, capable de mettre en valeur ses propres ressources et de défendre son indépendance, n'auraient tout de même pas dû croire que la transformation d'une pareille masse d'hommes pouvait s'opérer du jour au lendemain. Il est évident qu'ils auraient dû adopter, vis-à-vis des pays intéressés à ce que cette transformation n'eût pas lieu, — en l'espèce le Japon, car la Russie paraissait alors hors de cause, — une politique prudente, visant à gagner du temps et à prévenir l'irréparable avant un délai suffisant. Or, bien loin de là, Washington a, depuis la guerre, poursuivi vis-à-vis de Tokyo une politique nettement et parfois inutilement hostile qui, opposée à un peuple fier et guerrier, devait manifestement conduire à une crise grave.

Pendant la grande guerre, le Japon avait, il est vrai, manifesté toute la portée de ses ambitions en imposant à la Chine le traité connu sous

le nom des 21 demandes et en s'installant au Chantoung. Mais il n'avait pas été seul à manifester des ambitions inquiétantes. Les Etats-Unis ont, eux aussi, cherché à profiter de la guerre européenne pour se créer des intérêts spéciaux en Chine. Les contrats de « l'American International Corporation » pour la remise en état du Grand Canal ont été conclus en 1916. Cette même année, le 7 avril, la Maison Lee Higginson and C^o, de Boston, signait un contrat pour le placement aux Etats-Unis de G. \$ 5.000.000 de bons du trésor chinois, qui ne trouvèrent d'ailleurs pas preneur, car ils n'avaient aucune garantie spéciale ; en mai, la Maison Siems, Carey and C^o obtenait de la Chine le droit de construire cinq lignes de chemins de fer d'une longueur totale de 1500 miles ; en novembre, la « Continental and Commercial Trust and Savings Bank of Chicago » avançait à la Chine G \$ 5.500.000, garantis par les taxes sur les tabacs et alcools. Il est probable que cette création d'intérêts spéciaux, exclusivement américains, aurait continué si l'entrée des Etats-Unis dans la guerre européenne n'y avait forcément mis un terme. En décembre 1919, d'ailleurs, la « Pacifique Development Corporation » signait avec la Chine un autre contrat d'emprunt pour G \$ 5.500.000.

A la veille de la Conférence de Washington, il devenait toutefois difficile aux Etats-Unis de persévérer dans une politique financière aussi exclusivement nationale. Sous ses auspices, en janvier 1921, l'ancien consortium, amputé de l'Allemagne vaincue et de la Russie en pleine révolution, renaissait de ses cendres et tous les contrats signés par les participants étaient apportés au nouvel organisme international pour être mis à exécution en commun.

Il était malheureusement trop tard. L'attitude pro-chinoise et anti-japonaise des Etats-Unis avait rendu impossible toute coopération internationale pour le relèvement de la Chine. Ce pays, encouragé par les Américains, et persuadé qu'il serait soutenu financièrement et militairement par eux, considérait déjà comme injurieux pour sa dignité tout contrôle étranger qui empêchait ses dirigeants de dilapider les finances. Les Japonais, alertés par l'hostilité manifeste des Américains, étaient bien décidés à entraver toute nouvelle immixtion étrangère dans les affaires chinoises. Le nouveau consortium a dû se contenter d'émettre quelques pieuses résolutions. Il a du moins à son actif d'avoir empêché l'Europe et les Etats-Unis d'aventurer de nouveaux capitaux dans un pays qui a pris l'habitude de ne pas rembourser ses créanciers et dont les finances publiques sont d'ailleurs au pillage.

*
**

C'est, en somme, aux erreurs de la politique américaine que l'Europe doit la perte de sa situation en Chine et la menace qui pèse sur ses intérêts dans tout l'Extrême-Orient. Si elle s'est associée à une telle politique, c'est à une époque où, ruinée par la guerre, elle ne pouvait faire

autrement et où d'ailleurs se levaient les illusions d'une aube nouvelle que de lourds nuages n'avaient pas encore assombrie.

Actuellement, le Japon n'a pas seulement mis la main sur la Mandchourie, mais il a pris conscience de sa force et de la situation inépuisable que lui crée sa situation géographique. Son armée, grisée par ses succès, a acquis une prépondérance dangereuse et étendu les ambitions nationales au delà des limites que les rêves les plus ambitieux leur fixaient jadis. Il ne s'agit plus maintenant de la Mandchourie, mais de toute l'Asie jaune et même de la maîtrise du Pacifique.

Il est douteux qu'une marine aussi forte que l'Anglaise et une armée aussi puissante que celle de l'Allemagne impériale, que Roosevelt estimait nécessaires il y a 25 ans pour soutenir la politique de son pays dans le Pacifique, soient aujourd'hui suffisantes pour empêcher le Japon de poursuivre son rêve Pan-Asiatique. Cette marine devrait avoir un rayon d'action de la moitié de la circonférence de la terre, et il faudrait tous les bateaux du monde pour transporter et ravitailler cette armée.

Il serait vain de se lamenter sur cette situation. Elle est une des conséquences indirectes de la guerre mondiale. Mais il est évident que les Etats-Unis en sont les grands responsables, car c'est eux qui ont pris le gouvernail en Asie Orientale à ce moment.

Il n'est pas certain qu'ils soient les premiers à en souffrir. Là encore, ils « couperont les frais ». Ils abandonnent les Philippines. Ils sont trop éloignés du Japon pour avoir à craindre une agression sur leurs côtes. Le canal de Panama leur permet, si besoin est, de concentrer leur flotte du Pacifique dans l'Atlantique. L'Asie Orientale aura encore longtemps besoin de leur coton, de leur cuivre et de leurs machines. Pour résoudre ce problème, il faudrait une coopération internationale, mais les événements actuels semblent la reléguer dans le domaine de l'utopie. L'Europe n'arrive pas à comprendre que ses querelles intestines ruinent sa prépondérance dans le monde et que son hégémonie, pour les historiens futurs, sera déjà en 1935 un fait du passé.

SAINT-PIERRE.

LA situation économique de la Palestine

Les progrès économiques considérables réalisés par la Palestine depuis quinze ans ont été à différentes reprises signalés dans nos chroniques du Levant ; ils n'ont jamais fourni la matière d'une étude d'ensemble dans l'Asie française. Pour combler cette lacune, nous reproduisons aujourd'hui un exposé publié le 7 septembre dernier par la revue hebdomadaire anglaise *Spectator*. Sans doute trouvera-t-on cet exposé un peu tendancieux ; du moins les faits et les chiffres qu'il contient constituent-ils des éléments d'informations intéressants pour nos lecteurs. (Rédaction.)

La Palestine est le seul pays qui ait réalisé des progrès marqués au cours de la crise économique mondiale. Le nombre de ses immigrants, ses importantes importations de capitaux, la rapidité de son développement industriel et agricole, ses exportations et ses importations croissantes sont autant de preuves d'un état de choses dont on chercherait en vain l'équivalent dans n'importe quel autre pays, durant les quelques dernières années. Et ce mouvement général ne s'est pas ralenti pendant l'année en cours.

L'expansion industrielle de la Palestine, si marquée depuis deux ans, s'est amplement maintenue cette année. L'augmentation considérable du nombre de ses immigrants, munis de capitaux à investir, a stimulé l'activité économique et renforcé le mouvement de reprise. Un volume considérable de capitaux est actuellement disponible à nouveau, car dans de vastes régions les plantations d'agrumes ont atteint leur période de maturité. Au cours de l'année 1934, 10 millions de livres palestiniennes avaient été investis dans le bâtiment, la culture des agrumes et l'industrie. Mais plus de la moitié de cette somme avait été consacrée aux constructions nouvelles. Fait assez significatif, c'est le manque de facilités de logement qui constitue l'aspect le plus frappant du développement économique actuel de la Palestine. En conséquence, les forces productrices du pays se détournent aujourd'hui de la culture des agrumes et des manufactures, en vue de résoudre ce problème urgent.

La hâte fiévreuse mise à construire n'a pas réussi à détendre la situation du logement, et il est à prévoir que les loyers renchériront encore lors du prochain terme. Une étude faite par la fédération juive du travail dans la ville de Tel Aviv, à la fin de 1934, a démontré que pour six cents appartements ou bungalows, contenant au total 3.653 pièces, choisis à titre d'exemple, la densité moyenne de la population, par pièce, était de 2,07, tandis que, dans les faubourgs, le chiffre correspondant était de 5,5. Les loyers mensuels exigés pour les pièces nues variaient entre 1,5 et 3,5 livres palestiniennes dans les maisons de rapport les plus récemment construites. Etant donné que le nombre des immigrés est égal, pour le premier semestre de l'année courante, à celui de toute l'année 1933, les chances pour que le problème se simplifie dans un proche avenir semblent être très petites.

Le développement industriel du pays se concentre, en grande mesure, dans le voisinage de Tel Aviv et de Caïffa. Cette dernière localité, dont le hinterland est constitué par les récentes colonies de la vallée de Jezréel, acquiert rapidement de la valeur en tant que porte du Proche Orient. Terminus vers le sud du pipeline de Mossoul, le port de Caïffa commence à prendre une importance stratégique, que rehaussera la mise en service du chemin de fer projeté permettant d'exploiter les ressources du Moyen Orient. Tel Aviv, de son côté, développe des industries moyennes, tandis que l'industrie lourde, travaillant sur une grande échelle, tend à graviter vers le centre maritime septentrional. La masse des capitaux industriels est investie dans les grandes usines. Le dernier recensement, entrepris en 1933 par l'Agence juive, fait ressortir que sur les 3.388 établissements sur lesquels a porté son enquête, ces grandes usines ne constituent que 7 % de l'ensemble, mais représentent 81 % du capital investi, 57 % de la production, et 44 % de la main-d'œuvre employée. Cette tendance s'est encore accentuée au cours de l'an dernier. Pendant le premier trimestre de l'année en cours, les importations de machines ont dépassé de plus de 75 % celles du premier trimestre de 1934. La valeur de l'industrie palestinienne a augmenté sensiblement et la qualité des produits locaux s'est grandement améliorée au cours des deux ou trois dernières années. Un ou deux exemples du rythme sur lequel se développe l'industrialisation sont significatifs.

La Palestine Electric Corporation, qui dessert à peu près

tout le pays, à l'exception de Jérusalem, a presque doublé, en 1934, ses ventes de courant pour les besoins de l'industrie. Une nouvelle centrale est en voie de construction à Caïffa, et le générateur de courant sera actionné à l'aide de pétrole fourni par l'Iraq Petroleum Company. La Palestine Potash Limited, qui exploite les gisements minéraux de la Mer Morte, a porté sa capacité de production de potasse de 10.000 à 25-30.000 tonnes par an, et la production de potasse et de brome s'est accrue de 50 % en 1934. La Portland Cement Company, de Nesher, fonctionnant à plein rendement, ne peut fournir que la moitié, environ, du ciment dont a besoin la Palestine. Naguère exportateur de ce produit, le pays en importe aujourd'hui des quantités relativement importantes.

L'augmentation rapide des frais de main-d'œuvre limite actuellement le champ des investissements en Palestine. Les fonds ne manquent pas; les dépôts en banque atteignent, en mars 1935, le chiffre de 16 millions de livres palestiniennes, soit une augmentation de 3.500.000 livres palestiniennes en douze mois; et il y a eu, d'autre part, une accumulation de capitaux dans les comptes spéciaux maintenus par la Reichsbank en vue de leur transfert en Palestine. Les juifs allemands désireux d'exporter leurs capitaux peuvent les déposer à l'un ou l'autre des deux comptes, suivant qu'ils désirent que le transfert s'effectue à bref délai, ou plus tard. La Havarah, Limited, agissant comme trustee, en Palestine, s'efforce de trouver des acheteurs de machines et de matériaux de construction de fabrication allemande, afin d'établir un crédit auprès de l'Anglo-Palestine Bank, ou de la Bank der Tempelgesellschaft, qui agit pour le compte de la Reichsbank. Le compte ouvert en Allemagne est utilisé pour payer l'exportateur, et les fonds réunis par la Havarah, Limited, en vue des ventes éventuelles, sont portés, moyennant un escompte, au crédit de la personne qui, en premier lieu, a transféré les capitaux. La rapidité du transfert dépend du montant couramment déposé en Allemagne et de la mesure dans laquelle il est possible au trustee de vendre les produits allemands. En Palestine, le champ des investissements est limité par suite de l'accroissement des frais industriels. Il existe actuellement un montant élevé de capitaux attendant d'être investis. En estimant les possibilités économiques de la Palestine, il y a lieu d'ajouter ce montant aux disponibilités inutilisées des banques locales.

Le large et rapide essor économique du pays s'est réalisé avec relativement peu de recours à l'emprunt extérieur. La Palestine échappera ainsi à l'obligation d'envoyer des sommes considérables à l'étranger au titre des intérêts. Malgré l'investissement de 6 millions de livres palestiniennes dans le bâtiment (pour les vingt centres les plus importants) en 1934, les principales sociétés hypothécaires n'ont fait relativement que peu d'affaires, ce qui donne à penser qu'un effondrement éventuel des prix, en ce qui concerne la propriété foncière, n'aurait d'autre effet, en premier lieu, que de déterminer un ajustement technique des valeurs. Le taux de l'intérêt a baissé constamment, et la situation technique de l'industrie, en Palestine, a été renforcée par plusieurs réductions substantielles apportées au prix du courant par la Palestine Electric Corporation.

Cette courte étude de la situation économique de la Palestine fait ressortir avec une netteté indiscutable que l'économie nationale de ce pays souffre d'une pénurie marquée de main-d'œuvre. Cela peut sembler presque une hérésie dans un monde où sévit le chômage; mais il n'est pas excessif d'affirmer que si la Palestine ne réussit pas à alléger la charge de ses frais de main-d'œuvre écrasants, elle aura beau emprunter des capitaux ou accumuler des économies, il est fatal que l'utilisation profitable de ces capitaux et de ces économies, dans le commerce, soit intérieur, soit extérieur, demeurera étroitement circonscrite.

Suffisance de capitaux, insuffisance de main-d'œuvre, voilà tout le problème de la Palestine.

*
**

Pour compléter les faits et les chiffres contenus dans l'article qu'on vient de lire, voici maintenant quelques extraits d'une étude sur « la situation économique de la Palestine », qu'a publiée en juin dernier M. S. Tolkowsky, directeur général du « Jaffa Citrus Exchange » (de Tel-Aviv), dans le *Bulletin Périodique* bimestriel de la « Société Belge d'Etudes et d'Expansion » (n° 97, p. 202-205).

Lorsqu'à l'issue de la Grande Guerre, le mandat sur le territoire de 26.000 kilomètres carrés qui forme la Palestine fut octroyée à la Grande-Bretagne avec mission d'y faciliter la reconstruction d'un Foyer National pour le peuple juif, le pays comptait environ 650.000 habitants dont 56.000 juifs; aujourd'hui, grâce surtout à l'immigration juive, la population a atteint le chiffre de 1.100.000, dont environ 300.000 juifs. De 30.000 en 1933, le nombre des immigrants est monté à 42.000 en 1934, et les statistiques mensuelles continuent à accuser une progression régulière. Ce que ces nouveaux venus deviennent, une fois absorbés dans la vie économique du pays, ressort assez clairement des chiffres suivants qui montrent, d'après le recensement effectué en 1931, l'importance relative des professions exercées par la population juive du pays: industrie 33 p. c., commerce 19.1 p. c., agriculture 18 p. c., professions libérales 11.6 p. c., industrie des transports 6.4 p. c., rentiers 5.7 p. c., service domestique 3.5 p. c., carrières et extraction de matières minérales 0.5 p. c.

Des 42.000 immigrants arrivés au cours de l'année 1934, 5.200 appartenaient à la classe techniquement désignée comme « capitalistes », c'est-à-dire possédant chacun un capital d'au moins £ 1.000; en réalité, on estime que les immigrants de cette catégorie arrivent avec au moins £ 2.000 de fortune; et les 5.200 immigrants de 1934 ont donc apporté en Palestine au minimum £ 10.000.000 de capitaux. Si l'on tient compte, en outre, des sommes importantes que des centaines de milliers de donateurs consacrent chaque année au Keren Kayemeth (Fonds National Juif) et au Keren Hayesod (Fonds de Fondation) — les deux organismes d'achat de terrains et de colonisation de l'agence juive — il est facile de comprendre pourquoi, malgré les investissements considérables qui se font constamment dans l'agriculture, les industries et les constructions, les dépôts des particuliers dans les banques locales se montent en ce moment à plus de 15 millions de Livres palestiniennes (1 L.P. = 1 £).

Bien que les immigrants soient presque exclusivement d'anciens citadins, leur retour à la vie agricole s'opère sans difficulté; d'environ 50 en 1919, le nombre des villages juifs s'est accru jusqu'à 150 en 1934; on s'y adonne particulièrement à la culture de l'orange, du « grapefruit » et de la vigne, à l'élevage du bétail et des volailles, à la culture maraîchère. C'est grâce à l'activité des colons juifs que les orangeries de Palestine, qui n'occupaient que 3.000 hectares en 1919, en couvrent aujourd'hui 25.000, dont la plus grande partie, étant de création récente, ne produit pas encore de récolte; aussi, si au lieu de 650.000 caisses en 1919-20, la Palestine en a déjà exporté exactement dix fois autant pendant la saison 1934-35, la récolte atteindra vraisemblablement le chiffre énorme de 20.000.000 de caisses d'ici sept ou huit ans, lorsque toutes les plantations auront atteint l'époque de pleine production.

L'immigration plus active des dernières années devait tout naturellement conduire à une activité correspondante dans l'industrie du bâtiment; les capitaux investis dans les constructions dépassèrent 3 millions de Livres pour l'année

1932, et 5 1/2 millions pour 1933. Ce développement est particulièrement marqué à Tel-Aviv, la ville nouvelle fondée par les Sionistes, en 1909, dans les dunes de sable au nord de Jaffa, et qui, au lendemain de la Grande Guerre, ne comptait encore qu'environ 3.000 habitants. Les chiffres suivants serviront à montrer la croissance rapide de cette cité où tous, depuis le maire en son hôtel de ville jusqu'aux cirqueurs de bottes dans leur échoppe, sont juifs :

	1932	1933	1934	1935
Population	60.000	80.000	100.000	120.000
Budget des recettes L. P.	»	206.000	315.000	400.000
<i>Nouvelles constructions :</i>				
Nombre de chambres	3.500	10.741	13.707	»
Nombre de magasins	175	320	346	»
Surface en m ²	128.000	353.000	430.000	»
Capitaux investis L. P.	640.000	1.766.000	2.578.000	»

De pair avec l'accroissement rapide de la population urbaine, on voit se multiplier le nombre des établissements industriels. Alors qu'en 1919, il n'y avait guère en Palestine d'industrie digne de ce nom, une enquête conduite par l'Agence juive, en juillet 1933, révéla la présence de 3.400 établissements industriels juifs, représentant un investissement de capitaux de L. P. 5.266.000, fournissant une production annuelle de la valeur de L. P. 5.330.000, et employant 19.510 ouvriers ; en 1933, ces usines consommèrent pour L. P. 2.290.000 de matières premières et dépensèrent L. P. 1.579.000 en salaires ; cette même année 1933 vit, à elle seule, la création de 588 établissements industriels nouveaux. Parmi les 3.400 établissements alors existants, 71 p. c. occupaient de 1 à 4 ouvriers, 16 p. c. de 5 à 9, 12 p. c. de 10 à 49, et dans une seule usine, le nombre des ouvriers dépassait 50 : la petite industrie, et notamment celle où le propriétaire et sa famille travaillent eux-mêmes, prédomine nettement.

La nouvelle Constitution de l'Inde

Le 2 août dernier, le roi d'Angleterre a donné son assentiment à la loi votée par les deux Chambres du Parlement et organisant la nouvelle Constitution de l'Inde. C'est là un événement considérable, une date importante dans l'histoire de la Dépendance, dont les conséquences ne peuvent manquer d'être sérieuses pour l'avenir de l'Empire britannique.

Avant d'exposer, d'une manière brève mais précise, les dispositions essentielles de cette nouvelle loi, il convient, croyons-nous, de faire un résumé des faits qui l'ont rendue nécessaire et des vicissitudes par lesquelles le projet est passé avant d'aboutir.

* * *

La loi de 1919, qui mettait en vigueur les réformes proposées par lord Chelmsford et M. Montagu, prévoyait qu'au bout de dix ans une enquête aurait lieu en vue de décider si le Parlement devrait étendre, modifier ou res-

treindre le degré d'autonomie administrative accordée à l'Inde britannique. Mais l'opinion indienne accueillit assez fraîchement cette Constitution, regardée comme trop peu libérale ; le système de la dyarchie — questions « réservées » aux fonctionnaires britanniques, questions « transférées » aux assemblées et aux ministres indigènes — qui en formait la base eut généralement mauvaise presse : des désordres se produisirent, Gandhi déclencha sa campagne de « désobéissance civile », les extrémistes nationalistes réclamèrent l'autonomie complète, d'autres le statut de Dominion ; l'agitation devint endémique.

Aussi, dès 1927, le Gouvernement britannique résolut de devancer la date primitivement fixée pour l'enquête. On l'accusa (les Conservateurs étaient alors au pouvoir) de vouloir prendre des mesures prématurées ; le secrétaire d'Etat, lord Birkenhead, répondit que, vu la complexité du problème, deux ou même trois ans ne seraient pas trop pour aboutir : les faits ne lui ont donné que trop raison. La Commission d'enquête, présidée par sir John Simon, comprenait des représentants des trois partis — conservateur, libéral, travailliste — mais uniquement des parlementaires britanniques ; cette composition unilatérale déplut vivement dans l'Inde ; la Commission fut boycottée. En vue de donner satisfaction à l'opinion publique indigène, lord Birkenhead et M. Baldwin prirent deux mesures importantes : 1) après le dépôt du rapport de la Commission et avant la seconde lecture d'aucun projet de loi, une Commission interparlementaire serait nommée, et des délégués de l'Inde seraient invités à collaborer avec elle ; 2) des commissions provinciales, dont les membres seraient choisis parmi les députés élus et non-fonctionnaires, recueilleraient des témoignages, ainsi qu'une Commission Centrale présidée par sir Sankaran Nair.

Le premier rapport présenté au Parlement fut celui de la commission sur l'Instruction publique, présidée par sir Philip Hartog : il parut en octobre 1929. A la fin de la même année fut publié celui de la Commission Centrale, dont les membres, loin d'être unanimes, rédigèrent des conclusions individuelles. L'été suivant vit la publication du rapport de la Commission Simon : deux volumes, l'un d'enquête, l'autre de suggestions, d'ensemble 750 pages, avec 15 volumes de memoranda et de témoignages.

Cependant, le moment n'était pas encore venu de légiférer : un nouveau problème se posait. En effet, dans une lettre en date du 16 octobre 1929 adressée à M. Mac Donald, alors premier ministre, sir John Simon avait fait remarquer que, l'enquête ayant été limitée à l'Inde britannique, il conviendrait, après la publication du rapport, de convoquer une Conférence où « le Gouvernement de Sa Majesté réunirait des représentants de l'Inde britannique, d'une part, et des Etats indigènes, d'autre part, en vue de rechercher l'accord le plus complet possible pour les propo-

sitions finales qui seraient soumises au Parlement ». M. Mac Donald accepta cette suggestion. Le 31 octobre, le vice-roi, lord Irwin, déclara que « le statut de Dominion était le terme que devait atteindre le développement constitutionnel de l'Inde » et annonça l'intention du Gouvernement de réunir à Londres une Conférence de la Table Ronde.

La première session en fut ouverte par le roi le 12 novembre 1930 ; toutes les nuances de l'opinion publique indienne y étaient représentées, à l'exception du Congrès National, qui avait décliné l'offre. Travailleurs, libéraux et conservateurs y coudoyèrent un grand nombre de Princes indigènes, accompagnés de leurs ministres, qui acceptèrent l'idée d'une Fédération pan-indienne comme objectif immédiat (alors que sir John Simon ne l'envisageait que comme un idéal lointain), et recommandèrent l'octroi de l'autonomie aux provinces, y compris le soin de maintenir l'ordre, et un système de dyarchie pour le gouvernement central.

L'impression produite dans l'Inde fut favorable : à la suite de pourparlers entre lord Irwin et Gandhi, en mars 1931, la campagne de désobéissance civile prit fin ; le parti du Congrès National consentit à participer aux travaux de la Conférence de la Table Ronde. Gandhi vint donc à Londres en septembre pour le représenter à la seconde session, qui dura jusqu'au 1^{er} décembre. Le premier ministre (le Gouvernement venait de devenir d'Union Nationale) affirma de nouveau « qu'il considérait une Fédération pan-indienne comme offrant la seule solution qu'on pût espérer du problème constitutionnel de l'Inde ». Ensuite une autre Conférence, comprenant des délégués de la Birmanie, étudia la possibilité de séparer ce pays de la Dépendance.

Trois Commissions furent envoyées dans l'Inde au début de 1932, pour étudier les questions des Finances Fédérales, des Finances des Etats indigènes, et du droit de vote ; elles étaient présidées respectivement par lord Eustace Percy, M. J. C. C. Davidson et lord Lothian. En même temps, un Comité consultatif de 19 membres influents de la Conférence de la Table Ronde se réunissait à Delhi et à Simla sous la présidence du vice-roi (lord Willingdon). Des efforts sincères furent faits pour arriver à une entente sur la question de la représentation des minorités ; en août 1932, le Gouvernement fit paraître le *Communal Award* : ce document fixait la représentation des Anglo-Indiens dans les assemblées législatives provinciales et laissait la porte ouverte à toutes suggestions pratiques sur lesquelles les parties intéressées se mettraient d'accord.

La troisième session de la Conférence de la Table Ronde s'ouvrit à l'automne suivant et se termina le 24 décembre. Comme les précédentes, elle était présidée par le lord Chancelier ; elle s'occupa surtout des garanties à insérer dans la future loi constitutionnelle. Le 18 mars 1933, le Gouvernement fit paraître un Livre Blanc conte-

nant le projet de Constitution ; les quatre points essentiels en étaient : fédération des provinces britanniques et des Etats indigènes, responsabilité devant les Assemblées Législatives au centre, autonomie des provinces, garanties durant la période transitoire.

A la fin du mois de mars, les deux Chambres du Parlement britannique nommèrent ceux de leurs membres qui devaient faire partie de la Commission interparlementaire chargée de discuter le projet exposé dans le Livre Blanc ; elle était autorisée à « appeler en consultation des représentants des Etats indigènes et de l'Inde britannique ». M. Churchill et lord Lloyd refusèrent d'y entrer ; cependant, l'expérience et les opinions des membres de cette Commission étaient extrêmement variées et parfois en opposition marquée avec les intentions du Gouvernement. Les séances de 1933 furent consacrées à l'audition des 28 délégués de l'Inde, de nombreux témoins, et du secrétaire d'Etat, qui comparut dix-neuf fois et répondit à 4.500 questions. Le compte rendu des séances ne remplit pas moins de 2.400 pages in-octavo, dont 694 pour les dépositions du secrétaire d'Etat. Les délégués indiens partirent à la fin de l'automne ; il y eut ensuite des séances avec les délégués de la Birmanie, soit 159 au total.

Au début de 1934, la Commission se mit à l'œuvre pour la rédaction de son rapport. Les travaux furent considérablement retardés par M. Churchill, qui déposa une plainte devant la Commission des Prérogatives de la Chambre des Communes contre le secrétaire d'Etat et lord Derby au sujet du témoignage apporté par la Chambre de Commerce de Manchester ; au bout de seize séances présidées par le Premier Ministre, cette Commission rejeta à l'unanimité cette plainte. Le 1^{er} novembre, la Commission interparlementaire obtint des deux Chambres l'autorisation de publier son rapport simultanément en Angleterre et dans l'Inde au prix de 1 shilling (8 annas), avec le compte rendu des séances, fort volumineux, au prix de 1 shilling 6 pence (une roupie).

La discussion de ce rapport fut longue et ardue, tant aux Communes qu'à la Chambre des Lords : il n'y fallut pas moins de 61 séances ; beaucoup de modifications de détail y furent apportées, le nombre des articles passa de 451 à 478 (soit 430 pages au lieu de 323). Mais la loi conserve les trois principes fondamentaux du Livre Blanc de 1933 : fédération pan-indienne, autonomie des provinces, responsabilité et garanties.

Quelles sont les principales dispositions de cette loi, dont l'élaboration demanda tant de temps, de consultations, d'enquêtes et de discussions ? Nous allons les passer en revue.

La Fédération. — La Fédération ne pourra pas être mise en vigueur immédiatement ; car les Etats indigènes possèdent une souveraineté in-

terne dont les provinces britanniques sont dépourvues ; les premiers resteront donc en dehors de certaines sphères d'administration dont le Centre fédéral est chargé pour les secondes. Un délai maximum de trois ans est prévu ; l'*instrument d'accession* signé par chacun des Princes déterminera l'étendue des pouvoirs de la Fédération dans son Etat. Il faudra que la moitié des Etats (relativement au chiffre de la population et de la représentation dans la Haute Assemblée Fédérale) ait accepté d'entrer dans la Fédération pour que le Parlement britannique puisse en demander la mise en vigueur.

Le gouverneur général aura entre les mains tout le pouvoir exécutif de la Fédération ; il sera en même temps « le représentant de Sa Majesté pour l'exercice des pouvoirs de la Couronne dans ses relations avec les Etats indigènes » ; il aura un Conseil, de dix ministres au maximum, responsables devant les Chambres Fédérales ; mais il pourra prendre certaines mesures sous sa seule responsabilité. Il dirigera les questions « réservées » (Affaires Etrangères et Défense du pays) ; dans certains cas, il ne sera pas obligé de suivre l'avis de ses ministres. Les « responsabilités spéciales » pour lesquelles il dépendra du secrétaire d'Etat sont :

- Le maintien de la paix et de l'ordre ;
- La garantie de la stabilité financière et du crédit de la Fédération ;
- La défense des minorités ;
- La garantie des pensions des fonctionnaires ;
- L'opposition à toute mesure de discrimination contre les sujets britanniques ;
- L'opposition à toute mesure frappant de discrimination les produits provenant de Grande-Bretagne ou de Birmanie et importés dans l'Inde ;
- La protection des droits des Etats indigènes et de leurs souverains.

Les Assemblées Fédérales. — L'Assemblée Législative comprendra 250 membres choisis par les Chambres des provinces britanniques et 125 représentants des Etats indigènes ; la durée d'une législature sera de cinq ans. Le Conseil d'Etat se composera de 156 représentants des provinces (la plupart élus par environ cent mille personnes) et de 104 représentants des Etats ; il sera renouvelable par tiers tous les trois ans.

Le gouverneur général pourra convoquer les deux Chambres réunies en séance plénière. Il aura le droit de refuser son assentiment à toute loi votée ou de la réserver à l'approbation de Sa Majesté. Les dépenses relatives à la défense du pays, aux Affaires Etrangères, aux pensions, à la Dette ne seront point votées par les Chambres : cela représente environ 80 % des dépenses de la Fédération, mais « il est essentiel que le gouverneur général ait les moyens de s'acquitter de ses nombreuses responsabilités distinctes ». Il pourra promulguer des ordonnances (autrement dit des décrets-lois) lorsque les Chambres ne siègeront pas, et même, en certains cas, de véritables lois (*Governor General's Acts*), sans consulter les Chambres, sous réserve que ces lois

soient soumises au Parlement britannique par le secrétaire d'Etat.

On voit la vaste étendue des pouvoirs discrétionnaires accordés au gouverneur général.

Les Provinces. — Il y avait jusqu'ici dix provinces ; la Birmanie étant désormais séparée de l'Inde, et deux nouvelles provinces, le Sind et Orissa, étant créées, le nombre en sera de onze.

Elles seront autonomes, avec des ministres et des assemblées élues. Le Livre Blanc prévoyait deux Chambres pour le Bengale, Bombay, Madras, les Provinces-Unies et Bihar ; la Chambre des Communes y a ajouté l'Assam. Dans ces six provinces, le Conseil Législatif (ou Chambre Haute) sera renouvelable par tiers tous les trois ans. Dans les onze provinces, l'Assemblée Législative sera élue tous les cinq ans. La composition de ces Assemblées a été l'un des problèmes les plus épineux à résoudre : il fallait conserver le système de circonscriptions par collectivités ethniques ou religieuses suivi depuis la réforme Morley-Minto, il y a plus d'un quart de siècle ; la répartition des sièges est basée sur le *Communal Award* de 1932 modifié par l'accord intervenu entre certains des groupements intéressés et connu sous le nom de « Pacte de Poona ».

Le pourcentage des habitants des provinces ayant le droit de voter passe de 3 à 14 % de la population totale, soit 27 % des adultes, conformément aux conclusions de la Commission Lothian ; cela donnera environ 36 millions d'électeurs. La Chambre des Communes a accordé aux officiers et aux hommes de la police les mêmes droits qu'aux anciens soldats. Mais la modification la plus importante porte sur le vote des femmes, qui est largement étendu ; il faut noter qu'elles auront six sièges dans le Conseil d'Etat Fédéral, et que « leur sexe ne sera pas un obstacle à leur nomination dans les administrations, sous certaines réserves ».

Les provinces seront autonomes, avons-nous dit ; mais... car il y a un *mais* : dans chaque province, le gouverneur aura les mêmes « responsabilités spéciales » que le gouverneur général pour la Fédération, sauf en ce qui concerne la stabilité des finances et du crédit ; il jouira même de pouvoirs plus étendus que le gouverneur général pour le maintien de l'ordre et de la tranquillité. Il devra, par contre, adopter l'avis des ministres sur tous les points qui ne seront pas en contradiction avec ses « responsabilités spéciales ». Il administrera seul les « territoires exclus », dont l'étendue sera fixée par une ordonnance en Conseil ; ce sont les régions habitées par des tribus montagnardes ou autres « auxquelles il est clair qu'on ne saurait donner des institutions politiques ».

Les garanties. — La Chambre des Communes a renforcé les stipulations du chapitre X relatif aux fonctionnaires des diverses administrations. Le recrutement par le secrétaire d'Etat des membres du *Civil Service* et de la police devra être

réglé par une loi et non par une ordonnance en Conseil ; les sujets des États indigènes fédérés pourront être choisis comme fonctionnaires de la Fédération. Une clause additionnelle augmente les garanties des fonctionnaires contre les poursuites civiles ou criminelles à eux intentées à l'occasion de l'exercice de leurs fonctions.

Des dispositions sont prises pour assurer le paiement régulier des pensions ; de même, pour étendre les pouvoirs du secrétaire d'État pour choisir les fonctionnaires chargés des travaux d'irrigation ; l'avancement des fonctionnaires nommés par le secrétaire d'État sera réglé par le gouverneur général ou le gouverneur de la province. En ce qui concerne les mesures de discrimination de race, les Communes ont voté plusieurs amendements, en particulier les suivants :

Toute loi imposant les non-résidents plus lourdement que les résidents devra recevoir l'approbation préalable du gouverneur général ;

Une protection plus étendue sera accordée aux personnes exerçant une profession dans l'Inde ou en Birmanie ;

Le libre-échange sera assuré dans les provinces britanniques ;

La protection accordée aux sujets des provinces britanniques en Birmanie sera étendue aux sujets des États indigènes.

Les tribunaux. — Une Cour Fédérale, de première instance et d'appel, tranchera toutes les questions relatives aux lois fédérales ; elle pourra, à la demande du Gouvernement Central, se transformer en Cour Suprême pour juger les appels contre les décisions des Hautes Cours de l'Inde britannique. Un amendement voté par la Chambre des Communes stipule que l'appel devant le Conseil Privé sera de droit dans les questions constitutionnelles. Le Conseil du secrétaire d'État est supprimé ; mais celui-ci pourra s'adjoindre des conseillers, trois au moins, six au plus ; la moitié de ces conseillers devront avoir exercé des fonctions officielles dans l'Inde pendant dix ans au moins et ne pas être en retraite depuis plus de deux ans.

Chemins de fer. — Un organisme fédéral sera chargé de la construction, de l'entretien et de l'exploitation des chemins de fer.

* * *

Telle est, dans son ensemble, la nouvelle loi constitutionnelle qui, sauf quelques points de détail, abroge toutes les lois précédentes concernant l'Inde. Il faut noter qu'on y a conservé la phrase fameuse du préambule de la loi de 1919 spécifiant que la politique britannique a pour but de « réaliser progressivement l'instauration d'un gouvernement responsable dans l'Inde britannique en tant que partie intégrante de l'Empire » (1).

Le Parlement britannique ne cessera pas de s'occuper des affaires de la Dépendance : toute

(1) C'est nous qui soulignons.

ordonnance en Conseil y relative devra être approuvée par les deux Chambres.

Reste à savoir comment l'Inde — États indigènes aussi bien que provinces britanniques — accueillera cette nouvelle Constitution.

Paul MARTIN.

Le mouvement commercial au Laos, ses voies d'accès et ses débouchés

Un de nos confrères, *La Nouvelle Dépêche*, a publié récemment une note tendant à faire ressortir que le trafic, par la voie du Mékong, était en décroissance marquée depuis quelques années. C'est un fait, en effet, que le total des importations et des exportations enregistrées à Khone depuis 1922, après s'être maintenu aux environs de 5 à 6.000 tonnes jusqu'en 1926, a atteint en 1928 plus de 10.000 tonnes pour descendre de 1929 à 1930 à un chiffre encore supérieur à 8.000 tonnes. Une chute brutale du commerce par le grand fleuve s'est manifestée en 1931 : de 8.379 tonnes en 1930, le trafic tombe à 4.386 tonnes en 1931, puis à moins de 4.000 tonnes en 1932 et 1933 ; il se relève enfin en 1934 à 4.493 tonnes. Toutefois ces oscillations ne sauraient être tenues pour révélatrices d'une utilisation moindre de la voie du grand fleuve ; elles ne sont que le reflet de la situation économique générale moins favorable de l'Indochine comme du reste du monde. Les produits du Laos sont moins demandés en raison de la crise ; faute de moyens de paiement, les habitants du Laos réduisent à leur tour leurs achats et, par voie de conséquence, l'importance des transports sur le Mékong diminue. Aucune autre raison que le resserrement des marchés ne peut être retenue pour expliquer la raréfaction des échanges par le grand fleuve. Les difficultés de son parcours ont été aplanies (cf. notre numéro de juin-juillet, p. 197) grâce aux efforts suivis du service de la navigation, et l'utilisation combinée de vapeurs appropriés et de pirogues motorisées facilite d'un bout de l'année à l'autre l'établissement de services réguliers que n'entraient ni la baisse des eaux pendant certains mois de l'année, ni la violence du courant au moment de la fonte des neiges au Yunnan et au Thibet et pendant la saison des pluies. Enfin, les prix du fret sont très réduits si on les compare aux prix des transports par automobiles.

De Savannaket à Dong Ha, les tarifs officiels les plus bas par transports automobiles sont de 0,16 la tonne au kilomètre. Si ces mêmes tarifs étaient appliqués, le jour où la route projetée sera ouverte au trafic automobile entre Saïgon et Savannaket, soit sur une distance de 800 km., le transport d'une tonne par camions entre ces deux points reviendrait à 128 piastres, alors

qu'aux tarifs officiels actuels, le transport d'une tonne entre Saïgon et Savannaket, variable selon la nature de la marchandise, est d'un coût beaucoup plus faible et descend, notamment, à 28 piastres pour l'étain et à 6 piastres pour le riz.

Le Mékong présente en outre cet avantage d'aboutir à deux ports à la fois fluviaux et maritimes : Pnom-Penh et Saïgon, qui sont, en même temps que de gros marchés intérieurs, des centres importants d'importation et d'exportation.

Les marchandises acheminées à grands frais de Savannaket à Dong Ha aboutissent là à une petite localité sans commerce, d'où elles doivent être acheminées par voie ferrée sur Tourane, petit port où les embarquements ne sont pas toujours aisés et desservi par quelques rares navires seulement. Cependant certaines quantités de marchandises passent par cette route. A l'exportation, il s'agit d'un trafic purement local entre les régions productrices des bords du Mékong et les provinces pauvres de l'Annam central, comprenant des articles alimentaires consommés à leur point d'arrivée : bétail, riz et paddy. Le tonnage ainsi exporté a été de 824 tonnes en 1933. A en juger par les résultats des sept premiers mois, il ne semble pas que le trafic doive atteindre beaucoup plus en 1935. Mentionnons que 87 tonnes de minerai d'étain ont emprunté cette voie en 1934, ce qui s'explique par la proximité du centre stannifère de la région du Cammon, mais ce qui surprend tout de même, à moins que cet étain, qui n'est pas manipulé en Indochine, ait été, de Tourane, dirigé sur Hong-Kong. Les quantités d'étain exportées du Laos par voie de terre sont d'ailleurs extrêmement faibles par rapport aux quantités dirigées sur Saïgon par voie fluviale, et qui se sont élevées en 1933 à 1.111 et en 1934 à 1.244 tonnes.

Les importations de Dong Ha sur Savannaket se sont élevées à 377 tonnes en 1933. Si l'on considère les sept premiers mois de 1935, il ne semble pas que les importations (elles étaient, au 1^{er} août, de 232 tonnes) dépassent cette année 400 tonnes, c'est-à-dire un chiffre à peine supérieur à celui de 1933.

Notons au surplus que la route Dong Ha-Savannaket alimente la voie fluviale plus qu'elle ne la concurrence ; c'est ainsi que, sur 377 tonnes importées en 1934, les services de navigation en récupèrent la majeure partie à Savannaket, destinée à des points desservis par le Mékong. C'est une véritable collaboration qui s'affirme ainsi entre le fleuve et la route ; ce n'est que de son aboutissement au fleuve que la route tire son activité.

Entre le Laos et le reste du monde, le Mékong est et demeure le seul véritable grand chemin. Riches comme le teck, l'étain, ou pauvres ou pondéreuses, toutes les grandes productions du Laos sont amenées à l'emprunter. La plus importante est de beaucoup l'étain ; il représente, à lui seul, plus de la moitié des exportations par le Mékong. Il y a des raisons majeures pour

que l'étain continue à emprunter cette voie fluviale. En effet, sa destination est Singapour et, de Pachinboun sur le Mékong, il peut être expédié via Saïgon en connaissance directe sur le grand marché qu'est la capitale des Détroits, alors que l'utilisation de la voie terrestre, d'ailleurs plus onéreuse, nécessiterait des transbordements à Dong Ha et à Tourane. Ensuite viennent les riz et paddys, dont les expéditions pourraient être doublées. Cette denrée est d'une si faible valeur qu'elle ne peut être exportée que lorsque les cours sont suffisamment rémunérateurs ; en toutes circonstances, son transport par route est impossible, sauf le cas de ravitaillements locaux ou de disette, comme cela s'est produit, en 1934, sur la route de Savannaket à Dong Ha. Les peaux, article pauvre et encombrant, empruntent exclusivement la voie du Mékong ; il en est de même des bois, des textiles, coton, chanvre, ramie, kapok, susceptibles au Laos d'un grand développement ; des produits forestiers, sticklaque, benjoin, rotins, dont les marchés sont à Pnom-Penh, Saïgon, Bangkok ; des cardamomes et du café, dont l'aire de production est le plateau des Bolovens, en dehors de la zone d'attraction de la route de Savannaket à Dong Ha ; les ports du sud de la péninsule sont d'ailleurs leur marché normal ou leurs points d'embarquement sur l'étranger.

Les articles d'importation au Laos, on le voit quand on en examine le détail, ont les mêmes avantages que les produits d'exportation à emprunter la voie fluviale. Ils consistent surtout en pétroles et essence, marchandises d'un maniement délicat dont une partie, il est vrai, emprunte la route de Dong Ha à Savannaket, mais pour être embarquée en ce dernier point sur les bateaux faisant le service du Mékong ; — en matières lourdes comme le ciment, les métaux ; — en articles d'alimentation indigène comme les poissons salés et les saumures, originaires du sud indochinois et de ce fait naturellement voués à la voie du grand fleuve ; — en produits alimentaires (près de 300 tonnes), en liquides et boissons (120 hectolitres) que les maisons de Saïgon qui en fournissent en majorité le Laos sont amenées à confier aux lignes de navigation du Mékong, plutôt que de leur faire faire un détour par la côte d'Annam avec transbordement à Tourane et à Dong Ha.

De tous les articles d'importation, seule la quincaillerie témoigne d'une préférence marquée pour la route de la côte d'Annam au Mékong. Il s'agit vraisemblablement d'objets manufacturés de petites dimensions et de faible poids destinés aux indigènes du Haut et du Moyen Laos, d'un standing de vie en général supérieur à ceux du Bas Laos. Les trois quarts de cette quincaillerie empruntent d'ailleurs le fleuve à Savannaket pour gagner les marchés de Vientiane et de Luang Prabang.

Il ressort de l'ensemble de ces constatations que la route de Savannaket à Dong Ha, soit

pour l'importation, soit pour l'exportation, demeure une route d'un rendement et d'un intérêt limités. Si l'on ajoute que nous n'avons guère mis moins de trente ans à la construire et à la parachever avant d'arriver à la rendre utilisable à la circulation d'un certain trafic automobile et que des sommes énormes y ont été englouties, le résultat ne saurait être considéré comme très satisfaisant.



Cependant cette expérience ne semble pas avoir découragé l'Administration de l'Indochine. Le Conseil de Gouvernement vient d'approuver une ouverture de crédit de 17 millions pour l'achèvement d'une route parallèle au Mékong entre Kratie et Savannakhet. Nous sommes loin d'être des adversaires des routes ; il n'est pas douteux que le vaste réseau conçu et entrepris par M. A. Sarraut a rendu d'immenses services à la mise en valeur du pays et a grandement contribué à en faciliter l'administration comme à y maintenir l'ordre. Toutefois les sommes énormes déjà investies dans ces travaux inclinent à une certaine circonspection et à une nécessaire prudence dans l'extension des routes existantes et commandent une discrimination judicieuse dans le choix de nouveaux tracés. Même au Laos, en dépit du bon marché de la main-d'œuvre, la construction de routes est d'un prix de revient

très élevé. Le chemin de service qui longe sur 41 km. le chemin de fer aérien de Xieng Cuc à Ban Naphau a coûté 1.848.000 \$, soit 45.000 \$ ou 450.000 fr. le kilomètre. Si l'on considère l'ensemble des crédits affectés en Indochine, de 1918 à 1932, à la construction de 21.000 km. de routes, dont 9.000 seulement empierrées et utilisables toute l'année pour des trafics de quelque importance, on arrive à un total de cinq milliards de francs, soit 250.000 fr. le kilomètre.

Trop souvent en Indochine la route, le rail et les services fluviaux ou maritimes se font concurrence. Cette multiplicité de moyens de transport peut se justifier dans un pays riche, bien qu'en France déjà l'on s'en plaigne ; elle est déraisonnable dans un pays dont la mise en valeur est encore très incomplète et dont les moyens financiers, en tous temps et particulièrement dans les temps présents, sont restreints.

On peut se demander si les 17 millions réservés à la route de Kratie à Savannakhet n'eussent pas été mieux employés à la construction de routes perpendiculaires au grand fleuve et qui auraient amené à cette grande voie naturelle des éléments de trafic comme la route de la côte d'Annam à Savannakhet, ou à l'achèvement du chemin de fer Tanap-Thakek, si fâcheusement abandonné.

C'est un lien commun de dire et de répéter en Indochine que le Laos doit être débloqué. A la vérité, il y a longtemps que la chose est faite. Dans une étude publiée en 1906 dans l'*Asie Française* sur les voies de pénétration au Laos, nous indiquions comme les plus utiles celle de Xieng Khouang à Vinh, celle de Packinboun à Vinh, celle de Savannakhet à Dong Ha ou à Quangtri. De ces trois routes, la dernière seulement est à peine parachevée, les deux autres sont loin d'être en état de permettre un trafic régulier en toute saison. Mais, vers le Sud, le Mékong nous apparaissait une voie suffisante et la réalité, à ce point de vue, a dépassé nos espérances. Si l'on s'en réfère aux statistiques des marchandises transitant à Khône, le trafic s'est accru, nous l'avons vu, de 60 % de 1922 (5.328 tonnes) à 1930 (8.379 tonnes). Il a dépassé 10.000 tonnes en 1927.

Les services de navigation du Mékong ont ainsi montré qu'ils peuvent assurer le transport d'un fret double de celui de ces dernières années, et si l'on considère que la flottille actuelle n'a jamais encore été utilisée au maximum de son rendement, on est amené à penser qu'elle pourrait faire face dans l'avenir à des besoins beaucoup plus grands. A la vérité, ce ne sont pas les moyens de transport qui manquent sur le grand fleuve ; mais, en dehors du teck dans le bief supérieur, de l'étain dans le bief moyen, du riz dans le bief inférieur, les grands produits d'exportation font défaut. L'exportation laotienne a été surtout, jusqu'à présent, une exportation d'échantillons et cette situation ne changera qu'avec une mise en valeur plus intensifiée du

pays, qu'il faut escompter d'un éveil plus marqué de l'activité de ses habitants.

Le rétablissement de l'économie indochinoise permet déjà, du reste, de noter de sensibles améliorations. D'ailleurs, comme nous l'avons vu plus haut, en dehors du trafic d'importation et d'exportation enregistré à Khône, il faut tenir compte du trafic local dans les trois grands biefs et nous savons, par les seuls embarquements de marchandises à Savannaket, que ce trafic est loin d'être négligeable.

Par contre, on ne voit pas quelles marchandises pourront être acheminées, soit entre Saïgon et le Laos, soit entre le Laos et Saïgon, par camions automobiles. Ou bien le prix du transport dépassera la valeur de la marchandise, ou bien le poids et l'encombrement des produits ne se prêteront pas sur de longs parcours à des transports par camions. Il faut considérer également le nombre des véhicules d'environ 5 tonnes au maximum qui seraient indispensables pour le transport de plusieurs milliers de tonnes de marchandises et les charges qui en résulteraient pour l'entreprise.

Le problème à résoudre est d'importance : les renseignements qui nous parviennent justifient nos prévisions optimistes sur les possibilités d'accroissement du trafic sur le Mékong. Durant les six premiers mois de 1935 on a constaté un développement très remarquable des exportations de Paksé, tant en provenance de la rive droite qu'en provenance de la rive gauche du Mékong. Le gros marché siamois d'Oubône, qui était jusqu'ici un centre d'attraction d'autant plus puissant pour la production du Laos français qu'il est relié par voie ferrée avec Bangkok a donné des signes d'intérêt réel à la voie du grand fleuve. Il y a là, si elle se confirme, une modification des courants d'échanges dans le bassin du Mékong qui pourrait être grosse de conséquences heureuses pour le commerce de Saïgon. La capitale de la Cochinchine est mieux placée que Bangkok, au point de vue maritime, pour être le débouché normal des produits de la vallée du grand fleuve. Les négociants d'Oubône semblent l'avoir compris, mais il n'est pas douteux que, s'ils préfèrent déjà les transports fluviaux au chemin de fer, ils les préféreront aussi comme plus avantageux aux transports par camions automobiles, surtout pour des marchandises de peu de valeur comme le riz, ou pesantes comme le bois de trac, qui constituent les principaux éléments d'exportation. On souhaiterait que, pour accentuer ce mouvement, quelques grosses maisons de Saïgon ou de Pnompenh installent des agences à Oubône, qui est un centre de ravitaillement pour le Laos siamois. Une maison française établie à Oubône en 1902 y a fait longtemps des affaires prospères. Les perspectives de succès y sont plus favorables aujourd'hui : la navigation sur le Mékong a été grandement améliorée et, entre Bassac et Oubône, une bonne route double la Sémoun dans la région des rapides.

On assure qu'en pressant l'achèvement de la route n° 13, l'Administration espère faciliter le transit entre la Cochinchine et le Laos et réaliser des économies par la suppression des services fluviaux. Il existe de sérieuses raisons de penser que ces espérances sont illusoires. Ainsi que nous l'avons vu par l'analyse même des éléments de trafic, seuls quelques hauts fonctionnaires, quelques agents administratifs, la poste, des colis légers ou précieux pourront être dirigés par la route de Saïgon sur Paksé et Savannaket. Mais la route sera insuffisante, même avec des services des camions qui seraient très onéreux. Pour assurer le transit des quelque vingt mille tonnes que comportera d'ici quelques années à peine le trafic avec le Laos. Le commerce sera unanime à réclamer, comme l'a déjà fait la Chambre de Commerce et d'Agriculture du Laos, l'utilisation de la voie fluviale. Sans doute les services de navigation actuels imposent au budget, sous la forme de subventions, des sacrifices considérables. Peut-être d'ailleurs ces sacrifices auraient-ils pu être réduits à la faveur de contrats de longue durée entraînant pour les concessionnaires un amortissement moins rapide pour un matériel neuf très coûteux. A l'expiration des contrats en cours, des conditions moins lourdes pour tout le monde pourront sans nul doute être envisagées. Les économies ainsi réalisées seront largement compensées d'ailleurs par les dépenses d'entretien de la route (à ajouter à ses frais de construction) et qui, à raison de 300 piastres le kilomètre sur une longueur de 800 kilomètres, représenteront à peu près 240.000 piastres par an, et par les subventions éventuellement accordées aux transports automobiles qui, traversant sur la plus grande partie du trajet des régions désertes, ne pourront pas fonctionner sans un large appui des pouvoirs publics.

L'utilisation du Fleuve n'en continuera pas moins à demeurer indispensable ; l'existence même de la route entraînera une augmentation des transports fluviaux. C'est ainsi qu'en Cochinchine, au Cambodge, des milliers de tonnes d'asphalte destinées aux routes sont acheminées par chaloupes, chaque année, aux points de répartition. Le mieux que l'on puisse souhaiter est qu'incapable d'être un concurrent, la route devienne en quelques endroits un auxiliaire de la navigation sur le Mékong : à hauteur des rapides de Kemmarat dans le bief moyen, des transports par camions pourront peut-être remplacer avec avantage les transports plus lents par pirogues motorisées à la saison des basses eaux. Ainsi réalisera-t-on sans doute, dans un cadre restreint, une coordination harmonieuse entre les services fluviaux et les services routiers, sans diminuer le rôle prédominant qui appartiendra toujours à la navigation du grand fleuve.

Au terme de toute étude un peu approfondie sur les voies d'accès au Laos et ses débouchés, on aboutit fatalement à ces conclusions : les routes terrestres ont leur utilité pour les trafics locaux entre les provinces laotiennes et les

provinces limitrophes du Tonkin, de l'Annam et du Cambodge, mais le Mékong demeure et demeurera la voie essentielle de communication du Laos pour ses échanges avec les grands marchés extérieurs. Aussi est-on amené à rendre hommage à la justesse de vues de ces grands précurseurs que furent les Doudart de Lagrée, les Francis Garnier, pour ne citer que ceux-là. Les premiers, ils comprirent l'importance du grand Fleuve pour la mise en valeur du Laos et l'établissement de notre prépondérance économique dans cette région et surent nous en ouvrir l'accès.

Ce serait à la fois et notre profit et notre honneur de ne pas l'oublier.

P.-B. DE LA BROUSSE.

Le Commerce Extérieur de la Chine et la part de la France

Chaque année, à pareille époque, le discours du président du Comité Central de la Chambre de Commerce française de Chine et le Rapport général de l'attaché commercial français en Chine nous apportent des indications précises et des observations sur la situation du commerce extérieur chinois et particulièrement sur l'état des relations commerciales sino-françaises. Nous utiliserons largement, dans l'aperçu qui suit, cette double documentation.

*
**

La valeur nette du commerce étranger en Chine a été, en 1934, de 1.564.879.000 dollars chinois ou de 796.182.089 unités-or (valeur du dollar chinois en 1934 : 5 francs 14 ; valeur de l'unité-or : 10 francs 20.977).

En valeur également, les importations nettes (c'est-à-dire déduction faite des réexportations de produits importés) ont atteint le chiffre de 524.086.089 unités-or (environ 5.240 millions de francs) contre 690.007.852 en 1933 (environ 6.900 millions de francs).

Depuis l'année 1929, la valeur des importations a diminué presque de moitié. Les causes de cette baisse sont, les unes extérieures à la Chine, les autres intérieures.

C'est d'abord la crise économique générale qui, en réduisant les possibilités d'absorption des matières premières chinoises, a restreint, par suite, la capacité d'achat de la Chine en produits du dehors.

C'est la formation d'un gouvernement indépendant en Mandchourie, d'où, depuis juillet 1932, l'exclusion des importations dans cette région sur les statistiques chinoises.

Des mesures dictées par la politique économique du gouvernement chinois ont contribué à réduire les importations.

De nombreuses taxes, établies pour faire face à l'entretien d'effectifs militaires considérables, grèvent les transports extérieurs.

Les droits d'entrée ont été majorés par mesure de protection de l'industrie nationale ou pour des raisons fiscales.

Ainsi que nous l'avons précédemment signalé, les progrès de la Chine dans la voie de l'industrialisation sont remarquables. Quantité d'articles achetés naguère à l'étranger sont maintenant fabriqués dans le pays même. L'augmentation des droits de douane suffit à les détourner de ce marché. Il est à remarquer que ces mesures douanières, en favorisant la contrebande, ont indirectement provoqué pour certains produits, la désorganisation du marché.

On peut craindre que la Chine nationaliste n'aggrave sa politique douanière. En effet, une école influente de jeunes économistes, attribuant la crise dont souffre leur pays à la balance déficitaire du commerce extérieur, préconise, comme remède à cette situation, la réduction des importations par l'élévation des droits sur les produits étrangers, par le développement des industries nationales. Cette école ne tient pas compte du fait qu'antérieurement à la crise, la balance était déficitaire. Elle ne voit que le but à atteindre, et elle propose même la réduction ou la suppression des droits d'exportation.

Il faut reconnaître que les augmentations de droits de douane et autres mesures restrictives prises dans divers pays à l'égard de certains produits chinois rendent difficile un changement d'attitude des milieux gouvernementaux indigènes. Cependant les meilleurs observateurs de la situation jugent qu'il ne faut pas perdre tout espoir d'exporter en Chine. En transformant le pays, l'industrialisation fait naître de nouveaux besoins, et l'activité étrangère s'orientera utilement vers l'équipement des usines, la fourniture de machines et de matériel industriel.

En 1934, comme précédemment, les principales importations ont été le coton et les cotonnades, les céréales et farines, les huiles, savons, graisses, cires, bougies, gommes, les métaux et minerais, les machineries et outils, les produits chimiques et pharmaceutiques, les livres, cartes, papiers et pulpe de bois, les teintures, couleurs et vernis, etc...

Principaux articles dont l'importation a augmenté : métaux et minerais ; machinerie et outils ; véhicules, navires ; laines et lainages ; tabac.

Les Etats-Unis restent au premier rang des pays importateurs (296.101.000 dollars chinois). Ensuite viennent, par ordre d'importance : le Japon (130.798.000) ; la Grande-Bretagne (155.798.000) ; l'Allemagne (107.653.000) ; les Indes Néerlandaises (79.222.000) ; les Indes Britanniques (72.206.000) ; l'Indochine française (75.254.000) ; le Siam (61.992.000) ; la Belgique (28.204.000) ; la France (23.595.000).

Les exportations sont en diminution de plus de 76 millions de dollars chinois par rapport à 1933 : 535.214.000 (environ 2.750 millions de francs) contre 611.828.000. Ces chiffres comprennent les réexportations, de la Chine à l'étranger, de produits importés, mais déduction est faite des produits chinois réimportés en Chine.

Principales exportations : animaux et produits d'animaux : fibres textiles ; fils, filés et articles tricotés ou tressés ; thé ; huiles, suifs, cirès ; tissus.

Les Etats-Unis encore viennent en tête (94 millions 313.000 dollars chinois), suivis par le Japon (81.231.000) ; la Grande-Bretagne (49.776.000) ; les Indes Britanniques (22.159.000) ; la France (21.142.000).

Le commerce franco-chinois total (importations et exportations réunies) s'est chiffré en 1934 par 22.196.000 unités-or, contre 28.597.171 en 1933. Parmi les principaux produits importés, il y a eu augmentation en 1934 pour les suivants : rails de fer et d'acier ; métaux et minéraux ; machines motrices et pièces détachées ; avions ; produits pharmaceutiques.

Cependant, comme on l'a vu, la France n'a occupé que le dixième rang parmi les pays importateurs. Quelles sont les causes de son infériorité ? On en cite de nombreuses.

Beaucoup d'articles faisant l'objet d'une très grande demande en Chine ne sont pas produits dans des conditions de prix, de qualité ou de quantités suffisantes (tabac, cigarettes, pétrole, essence, sucre, blé et farine, coton).

Les maisons françaises en Chine ne sont pas en grand nombre : 200 environ sur un total de plus de 10.000 établissements commerciaux étrangers. Sur ces 200, à peine la moitié se livre à l'importation, beaucoup avec des moyens techniques devenus insuffisants.

Ces maisons se plaignent souvent des difficultés qu'elles éprouvent à obtenir des producteurs français des consignations, même pour des articles de vente courante. Elles se plaignent aussi de ne pouvoir obtenir des fabricants-exportateurs le crédit dont elles ont besoin pour concurrencer efficacement la production étrangère. A noter encore que beaucoup de nos producteurs reculent devant les sacrifices pécuniaires qu'exige la publicité. On leur reproche en outre de ne pas apporter toujours assez de soin dans l'exécution d'une commande.

D'après les évaluations de la Douane Chinoise, la balance de notre commerce avec la Chine a été, pour la première fois depuis de longues années, favorable à la France : notre pays a vendu en 1934 à la Chine plus que celle-ci ne lui a acheté. Mais, suivant la Douane française, cette même balance continue d'être favorable à la Chine. Il y a, en tout cas, par rapport à 1933, une diminution, en valeur, de l'exportation de

Chine vers la France de près de 6 millions d'unités-or, soit de plus de 60 millions de francs.

La comparaison des chiffres de notre exportation de produits chinois fournis par les statistiques des Douanes françaises indique une diminution encore plus considérable : environ 105 millions de francs.

On a vu plus haut que la France avait occupé le cinquième rang parmi les pays (autres que Hongkong) vers lesquels la Chine exporte.

Il y a eu augmentation d'exportation pour les articles suivants : boyaux, cloches de paille, huile d'aleurites, thé noir, wolfram, soies de porc, chanvre et ramie, soie sauvage, antimoine, etc.

Ainsi, annuellement, en compulsant la documentation qui nous arrive de Chine, nous devons constater la baisse continue des importations et des exportations. Comment remédier à la situation ? Ce n'est assurément pas en restant dans la routine. C'est, au contraire, en s'efforçant de comprendre les changements politiques et sociaux survenus dans ce qui fut le Céleste Empire, amorphe et passif, en s'adaptant aux nouvelles conditions économiques. Devant les problèmes qui se posent, l'initiative ne semble pas manquer aux maisons américaines, britanniques, allemandes et japonaises. Du côté français, des hommes, rompus de longue date aux affaires, cherchent à dégager le sens des transformations chinoises afin de mieux formuler les méthodes d'activité nouvelles.

M. Dupuy est au premier rang de ces observateurs et de ces conseillers. L'exposé qu'il a fait cette année à l'assemblée générale de la Chambre de Commerce française de Chine est aussi substantiel et aussi suggestif que les discours antérieurs qu'il prononça à la même occasion et que nous avons analysés ici-même.

En 23 ans, dit M. Dupuy, des progrès considérables ont été réalisés dans tous les domaines et une évolution profonde, dont le rythme s'accroît d'année en année, s'est déjà produite tant dans le domaine de l'éducation que dans celui de l'industrie.

Toutes ces transformations, dues à des aspirations parfaitement justifiées de profiter de la chance, unique dans l'histoire, qui s'offre à elle de transformer une vieille civilisation et de s'élever de nouveau au rang d'un grand peuple, entraînent nécessairement des bouleversements et des erreurs.

La Chine traverse en ce moment une crise financière et économique alarmante, due à des causes tant intérieures qu'extérieures. Pour fixer sa situation actuelle, nous voudrions succinctement examiner dans leur ensemble la nature et les modes de sa production agricole, industrielle et de ses autres principales sources de richesse, l'importance de sa consommation, le caractère et l'évolution de ses échanges et de ses relations commerciales avec les autres pays.

M. Dupuy examine longuement la situation de l'agriculture chinoise, principale source de richesse de ce grand pays. Cependant la surface des terres cultivables n'est guère que le 1/30 de la superficie de la république ; les fléaux natu-

rels — inondations, sécheresse, sauterelles... — continuent de sévir ; le paysan souffre, et il reste prolifique.

Car c'est bien là que réside le drame poignant de la Chine de ce jour. Malgré les guerres, la famine, les inondations, les épidémies, la population croît sans cesse, alors que la superficie des terres cultivées a tendance à diminuer ou à rester stationnaire. Les terres les plus fertiles, les plus proches des fleuves et des canaux, qui constituent pour elles des voies bon marché de communications, sont, en effet, déjà occupées par une population surabondante. Il faudrait donc étendre les cultures à des terres plus pauvres ou plus éloignées des centres de consommation et de production ; le prix de revient des récoltes augmenterait donc de ce fait. Or, par suite de la baisse des produits agricoles, d'excellentes terres sont devenues aujourd'hui d'un rendement insuffisant pour ceux qui les cultivent. Pour que la culture de ces terres éloignées fût profitable, il faudrait donc que le prix de vente des récoltes rendues aux centres de répartition laissât un profit au cultivateur ; pour cela, il faudrait établir des moyens de communication bon marché, et supprimer les douanes intérieures afin que les produits fabriqués nécessaires aux paysans n'atteignent pas des prix exorbitants quand ils leur parviennent.

M. Dupuy étudie les autres sources de richesse : mines, industries... Il passe en revue les questions relevant du « shipping », des assurances, de la banque, du commerce, de la politique douanière.

Malgré toutes les difficultés qu'il signale, le président de la Chambre de Commerce française reste optimiste.

Dans nos pays d'Occident, une situation aussi sombre que celle que l'examen des faits nous a entraîné — à contre-cœur — à peindre de la Chine pourrait paraître désespérée et susceptible de provoquer de violents troubles sociaux.

Mais ici, il en va différemment. La Chine a un standard de vie si bas, les compressions générales de dépenses y sont déjà telles, qu'elle peut supporter sans catastrophes irrémédiables de sévères crises économiques. La base est saine : à l'encontre de l'Amérique et de l'Europe, la Chine n'a pas eu la possibilité d'escompter l'avenir par des crédits insensés qui ont momentanément développé la production, mais qui, avec la hausse artificielle des valeurs, ont introduit la spéculation dans les mœurs et établi le train de vie des collectivités et des individus sur la réalisation immédiate de bénéfices futurs.

Le peuple chinois a été entraîné aux longues périodes de troubles ; il s'est habitué à se passer de gouvernement, à s'adapter aux circonstances et à subir des tourmentes sans s'insurger.

La politique n'agite la Chine que dans les couches supérieures, a-t-on déjà dit, et c'est toujours exact. Les couches inférieures continuent leur vie laborieuse et active, aussi longtemps que leurs forces le leur permettent. Avec une vitalité et un instinct merveilleux, elles s'emploient assidûment à réparer les effets des fléaux qui s'abattent sur elles.

Citons enfin ce passage où l'on voit que le salut est dans l'appel à la technique et aux capitaux étrangers :

Une question se pose souvent à l'esprit des observateurs bienveillants de la Chine ; peut-elle se sauver d'elle-même, ou bien les capitaux et les crédits étrangers lui sont-ils indispensables pour poursuivre la route qu'elle s'est tracée ? Il est à craindre que la fortune publique chinoise ne soit pas suffisante pour permettre au gouvernement de réaliser

son programme sans l'aide étrangère. Du reste, la confiance manque au capitaliste chinois tout comme au capitaliste étranger ; mais le second a une expérience des grandes entreprises techniques que le premier n'a pas encore ; il s'y engagerait plus volontiers que lui s'il était entouré de la sécurité voulue. Le souci, que l'on perd souvent de vue, qu'a le gouvernement nationaliste de tenir ses engagements extérieurs en y consacrant plus du quart de ses revenus, alors qu'il a sous les yeux l'exemple de nations puissantes qui ont fait volontairement faillite, semble indiquer son désir de conserver un bon crédit et d'utiliser ultérieurement les concours étrangers. Quelles sont, dans ces conditions, les causes de cette impuissance de coopération ? Le capitaliste étranger, instruit par l'expérience du passé, voudrait contrôler l'emploi de ses capitaux et diriger lui-même les entreprises qu'il finance, après avoir obtenu du gouvernement la certitude que ses intérêts seront protégés. Le gouvernement chinois, d'autre part, se souvenant lui aussi du passé, redoute qu'une gestion directe des étrangers et leur contact permanent avec le peuple et les autorités ne soient pour lui une source de réclamations et, par conséquent, d'interventions et d'ennuis. Dans bien des cas, du reste, il lui serait peut-être encore difficile de donner des certitudes et d'accorder des garanties. Il voudrait donc éviter tous ces dangers, en disposant des capitaux étrangers sans avoir à subir le contrôle direct de leurs propriétaires. Comme il ne s'agit pas de ses capitaux, le Chinois est porté à en faire une question sociale, tandis que l'étranger en fait une question de gain honnête. En outre, devant les plaintes des entreprises chinoises, concurrencées par des entreprises étrangères analogues dirigées avec plus de compétence et donnant de meilleurs résultats, il promulgue des règlements discriminatoires qui découragent les étrangers.

Nous ne croyons pas qu'on puisse parler encore aujourd'hui de clauses illégales que les étrangers chercheraient à introduire dans les contrats et de desseins inamicaux qu'ils pourraient former à l'égard de la Chine.

D'importants capitaux seraient certainement prêts à s'investir en Chine de la façon la plus correcte, tout comme dans un autre pays, si le gouvernement pouvait leur donner les mêmes garanties de sécurité qu'ailleurs ; il est naturel que le capitaliste étranger veuille proportionner ses profits à ses risques, sans quoi quel intérêt aurait-il à les exposer aussi loin, s'il pouvait trouver mieux ailleurs ? Du reste, la concurrence mondiale actuelle, plus sûrement que toute autre considération, met la Chine à l'abri de la mainmise d'une puissance occidentale. Les milieux commerçants et industriels étrangers, désireux de coopérer loyalement avec leurs amis chinois, regrettent que le gouvernement kouomintang veuille abroger les traités sans être en état de leur donner, en compensation des droits qu'ils perdraient, la même sécurité que celle dont les Chinois jouissent chez eux. Ils regrettent encore plus de lui voir former la conscience nationale dans l'animosité à l'égard des étrangers et de les dénoncer au peuple comme les auteurs des maux dont souffre la Chine ; à tout bout de champ, à propos de n'importe quoi, la presse chinoise, par habitude, par réaction instinctive, accuse les étrangers de crimes ou de mauvaises intentions imaginaires.

Les étrangers, de leur côté, ont tort de méconnaître parfois les améliorations considérables qui se sont produites en Chine depuis la signature de ces mêmes traités, qu'ils connaissent mal et auxquels ils attribuent souvent plus de pouvoirs qu'ils n'en ont en réalité, car il a été impossible de prévoir, lors de leur signature, des cas qui se présentent aujourd'hui ; ils ne tiennent pas suffisamment compte des transformations mondiales qui, depuis la conclusion de ces traités, ont affaibli les moyens de protection de leurs gouvernements respectifs. Il arrive aussi que les autorités prennent souvent des décisions qui, devant les con-

séquences qu'elles entraînent, doivent être ensuite rapportées; d'autre part, les puissances, quand elles estiment leurs droits lésés, font des protestations platoniques que, dans beaucoup de cas, elles savent par avance sans effet.

De tout cet ensemble d'observations, il se dégage parfois l'impression que rien n'est sérieux en Chine et ce sentiment regrettable porte un préjudice certain à la confiance. Les relations de la Chine et de l'étranger ont eu jusqu'à présent pour mobile, non pas une bienveillance mutuelle, mais une défiance réciproque. Chacun croit s'efforcer de comprendre l'autre, mais il ne pense qu'à soi. L'un et l'autre s'accusent réciproquement « de dissimuler des actes suspects sous des motifs honorables et de donner aux actes les plus honorables de l'autre les motifs les moins innocents ». Le malaise subsistera et rien de vraiment stable ne s'établira tant que ces sentiments ne se seront pas modifiés.

Pour arriver à des résultats satisfaisants, il y aurait donc lieu, de part et d'autre, de réformer bien des conceptions erronées, d'établir une fusion plus intime entre les milieux chinois et les milieux étrangers afin qu'ils se pénètrent et se comprennent mieux. Beaucoup de questions gagneraient à être considérées d'un point de vue rationnel et résolues dans un sens objectivement commercial, en tenant compte des situations de fait et des intérêts réciproques. Une coopération constructive, sans désillusions et conflits ultérieurs, ne pourra être établie que sur ces bases.

En résumé, dans cette Chine en pleine transformation, les milieux d'affaires chinois et étrangers doivent s'efforcer, dans leur intérêt respectif, de prendre contact, de se comprendre. Il n'y aura développement des échanges que s'il y a coopération.

A. M.

Indochine

GÉNÉRALITÉS

L'armature militaire de l'Indochine. — Des modifications importantes ont été apportées ces derniers mois à l'organisation des troupes de l'Indochine. Elles méritent d'être signalées.

La principale réalise une organisation rationnelle des forces militaires affectées à l'occupation permanente du Nord et du Centre Annam.

Ces forces appartenaient à deux régiments ayant leur portion principale à Haïphong et échappant ainsi par leur éloignement à l'action directe de leurs chefs de corps et à celle du général commandant la division du Tonkin de laquelle elles dépendaient.

Celles des unités de ces deux régiments qui étaient stationnées en Annam ont été réunies en un régiment qui constitue dans le Nord et le Centre-Annam un groupement de force unique adapté à l'organisation politique du pays et placé sous le commandement d'une autorité militaire installée à Hué auprès du Résident supérieur et disposant à la fois du commandement organique et du commandement territorial.

Les effectifs en service dans le groupe de l'In-

dochine s'élevaient au 1^{er} juin 1934 à 809 officiers, 2.206 sous-officiers et 7.821 hommes de troupe européens. Les effectifs indochinois étaient de 24 officiers, 5.038 sous-officiers et 17.262 soldats. A ces effectifs s'ajoutent ceux entretenus à l'extérieur du groupe, soit 934 pour la France et les T.O.E., et 1.696 pour la Chine.

Les crédits inscrits au budget colonial ont permis de conduire l'instruction dans de bonnes conditions, ainsi que l'ont montré les grandes manœuvres exécutées en décembre au Tonkin. Elles ont mis en présence une division et une brigade mixte, soit un effectif total de 9.000 hommes. Des manœuvres de moindre importance, des séjours aux camps, des tirs de combat et des écoles à feu permettent de maintenir d'une façon constante l'instruction et l'entraînement de la troupe.

De son côté, l'instruction des réserves se poursuit normalement. Au cours de l'été dernier, 2.400 réservistes indochinois ont été convoqués; 1.900 ont répondu à l'appel, le déchet étant un peu inférieur à 20 % pour le Tonkin et l'Annam et un peu supérieur à ce chiffre pour la Cochinchine et le Cambodge.

Dans l'action militaire poursuivie en Indochine, il faut rappeler les heureux résultats enregistrés dans la surveillance des frontières. Grâce aux mesures de sécurité adoptées et à l'activité des postes de la haute région, les incidents diminuent en nombre et en importance. Nous avons eu à déplorer toutefois la mort d'un officier tué à Phalong où était déjà tombé en 1908 le lieutenant Weygand, au cours d'une incursion de pirates yunnannais qui d'ailleurs ont été anéantis.

En pays moi, tant en Cochinchine qu'au Cambodge, en dépit d'incidents inévitables comme l'attaque du poste Le Rolland, notre action de pénétration témoigne de progrès constants.

Dans l'activité des différentes armes, le rôle de l'aviation s'est beaucoup affirmé. En un an, 7.000 heures de vol ont été effectuées. D'importants voyages ont montré la cohésion et l'entraînement des équipages; il faut mentionner notamment le voyage d'une escadrille de 22 avions et de 4 hydravions de Saïgon à Hanoï et retour.

En de nombreuses occasions s'est ainsi affirmée la solidité de notre armature militaire en Indochine.

Liaison à Hanoï des lignes aériennes françaises et chinoises. — On sait quelle serait l'utilité d'une liaison, par notre aviation commerciale, de l'Europe et de l'Extrême-Orient. Les démarches poursuivies dans ce but depuis de longs mois ont abouti. Aux termes d'un accord intervenu entre le ministre français de l'air et le ministre des communications du gouvernement national de la République chinoise, une compagnie chinoise d'aviation appartenant au Ministère des communications a été autorisée à établir un service régulier pour le transport des courriers, fret et passagers, entre Canton, Hanoï

et retour, avec escale à Fort-Bayard dans chaque sens et en liaison à Hanoï avec la compagnie « Air-France ».

Les horaires de la compagnie chinoise seront en tout temps subordonnés à ceux de la Compagnie Air-France.

La compagnie chinoise n'emploiera que du personnel naviguant chinois. Toutefois, afin de préparer ses équipages à leur mission, elle est autorisée à assurer le service, pendant une période de six mois, avec des pilotes empruntés à la compagnie sino-américaine « China national aviation Corporation ». Pour des raisons de régularité de trafic et de sécurité, le matériel utilisé devra fournir des performances analogues à celles des avions desservant la ligne française aboutissant à Hanoï.

Quand il ne sera pas prélevé sur l'exploitation de la « China national aviation Corporation » ou qu'il ne proviendra pas de l'industrie chinoise, ce matériel sera de construction française.

Le service devra être ouvert dans les trois mois suivant la signature de la convention.

Pendant la période d'essai, la compagnie chinoise pourra effectuer six voyages entre Canton, Fort-Bayard, Hanoï et retour.

L'accord prévu pour une durée de sept ans pourra être renouvelé.

Toutefois, le ministre français de l'air pourra le dénoncer dans le cas où un accord quelconque interviendrait entre l'aviation chinoise et un organisme étranger ou comportant une participation étrangère qui porterait préjudice aux intérêts directs de la collaboration ci-dessus définie.

On ne saurait que féliciter M. le général Denain et la compagnie Air-France de l'entente réalisée. Elle assure par des avions français la première liaison directe entre l'Europe et la Chine. Elle est susceptible de drainer, par cette voie, avec des liaisons appropriées sur Hong Kong et sur Changhaï, un fret postal important et peut-être de nombreux passagers. Dans son bulletin d'octobre-novembre 1935, la compagnie Air-France annonce la prochaine mise en service, sur sa ligne d'Extrême-Orient, de nouveaux appareils modernes à vitesse de croisière élevée effectuant le parcours total Marseille-Hanoï en 5 jours. Canton et Hong Kong seraient ainsi à 6 jours de Marseille et Changhaï à 8 jours.

Si ces perspectives sont réalisées, les courriers de Changhaï et même peut-être certains courriers du Japon abandonneront la voie transsibérienne pour adopter la ligne aérienne franco-chinoise, beaucoup plus rapide. Ainsi seraient justifiées les prévisions du gouvernement général, et son adhésion à l'accord préparé par le général Denain et la compagnie Air-France.

L'hévéaculture. — L'hévéaculture indochinoise a connu, à partir de 1930, des difficultés considérables qui la menaçaient, comme une première fois déjà pendant les années sombres de la guerre, d'une ruine entière.

Les superficies complantées ne faisaient qu'augmenter, passant de 30.000 ha. en 1923 à 125.000 ha. en 1934, chiffre auquel elles se sont stabilisées par suite de l'application du plan international de restriction. L'exportation du produit ne faisait également que croître, s'élevant de 5.700 tonnes en 1923 — elle était de 214 tonnes en 1913 — à 14.600 tonnes en 1932. Par contre, les prix subissaient une dépression profonde et progressive par suite de la crise générale qui s'abattait sur le monde.

Ils avaient été favorisés au lendemain de la guerre par le prodigieux essor économique que celle-ci a engendré et en particulier par le développement remarquable de l'industrie automobile. L'application du plan Stevenson (contingemment des exportations suivant une échelle variant avec les cours du produit) sur les plantations anglaises de Malaisie et de Ceylan, productrices les plus importantes, était venue les soutenir assez artificiellement. L'augmentation sans cesse accrue de la production, bien supérieure à la consommation, le manque d'entente entre Anglais et Hollandais, la crise survenant, amenèrent une réaction brutale qui conduisit à un véritable effondrement des prix. Les moyennes annuelles des cours du caoutchouc en livres poids et en deniers à Londres, principal marché mondial, tombèrent progressivement de 35,18 en 1925 à 5,79 en 1930 et à 3,00 en 1931 pour se maintenir désormais au-dessus de ce niveau, aux alentours de 2 d. 1/2.

La marchandise, qui revenait en 1931 à 6 ou 6 fr. 20 le kilo caf. ports français, ne trouvait plus acheteur qu'à 3 ou 3 fr. 50. En 1932, le kilo de gomme ne valait plus que 2 fr. 10.

La chute perpendiculaire de la valeur des exportations indochinoises, coïncidant avec un accroissement constant du tonnage, est significative de cette période critique.

De 4.737.000 francs en 1913, la valeur de l'exportation avait atteint son maximum en 1926 avec 227.156.000 francs pour 8.778 tonnes. Elle passait alors à 192.549.000 francs pour 9.627 tonnes en 1927, à 113.395.000 francs pour 10.300 tonnes en 1929, pour choir à 62.721.000 francs pour 10.454 tonnes en 1930, à 36.841.000 francs pour 11.900 tonnes en 1931 et enfin à 27.507.000 francs pour 14.600 tonnes en 1932.

Le Gouvernement indochinois n'a pas voulu laisser retourner à la brousse les immenses étendues de terre conquises de haute lutte sur la forêt sauvage qui les couvrait autrefois. Il est intervenu pour sauver à nouveau, comme il l'avait déjà fait pendant la guerre, une entreprise qui était l'orgueil de la colonisation française et qui représentait d'énormes intérêts tant par la masse des capitaux investis (plus de 2 milliards de francs) que par l'importance de la main-d'œuvre qu'elle employait (80.000 ouvriers environ).

A partir de 1930, le Gouvernement général a ouvert de larges avances aux planteurs pour l'entretien de leurs domaines non encore productifs. Plus de 9 millions de piastres leur ont

été ainsi accordées à faible intérêt et avec de nombreuses facilités de remboursement.

En même temps était créée, en faveur des plantations productrices, une Caisse de compensation en vue du paiement des primes à l'exportation instituées pour assurer au producteur un prix de vente égal à son prix de revient. La taxe spéciale imposée à l'importation du caoutchouc en France étant insuffisante à financer la Caisse, le Gouvernement général a dû, pour qu'elle fonctionne, faire un nouvel effort en lui avançant 8 millions de piastres.

L'aide totale ainsi apportée à l'hévéaculture par l'Administration indochinoise s'est élevée à plus de 17 millions de piastres.

Le Gouvernement général peut s'honorer d'une intervention qu'il a menée à bien malgré de graves difficultés budgétaires, intervention qu'aucun autre pays d'Extrême-Orient n'a cru devoir faire pour ses propres plantations.

Cette assistance a produit ses fruits et arraché à la ruine l'un des principaux éléments de la richesse cochinchinoise et cambodgienne, une exploitation dont l'intérêt est capital pour la défense nationale de la Métropole. Non seulement elle a maintenu, mais elle a permis à l'hévéaculture de poursuivre son développement. Ainsi épaulés, les planteurs ont, avec confiance et ardeur, fait des efforts considérables pour réduire leur prix de revient et soutenir la concurrence étrangère.

C'est ce qui explique l'augmentation constante de l'exportation depuis 1930. De 11.900 tonnes en 1931, elle monte à 14.600 tonnes en 1932 et à 18.687 tonnes en 1933. Grâce aux mesures prises, une amélioration des prix commence à se manifester alors : la valeur de l'exportation remonte à 56.047.000 francs.

La convention internationale de Londres du 7 mai 1934 en réglementant la production et l'exportation du caoutchouc vient enfin éclairer l'avenir. Un « bureau du caoutchouc » est institué en Indochine pour veiller à l'application de cet accord dans la colonie. Les nouvelles plantations y sont désormais interdites jusqu'en 1938. Les remplacements et les replantations n'y sont autorisés que dans de strictes limites.

L'application du plan favorise néanmoins pour l'instant notre possession asiatique, qui a vu son exportation continuer à croître en 1934 pour passer à 20.453 tonnes en même temps que les cours marquaient un net progrès. Le prix moyen s'est relevé en effet, en 1934, à 4 fr. 93 contre 3 fr. 06 précédemment. La valeur totale de l'exportation a atteint 94.130.000 francs.

1935 a vu encore s'amplifier ce progrès. Pendant le premier semestre 1935, 12.797 tonnes étaient sorties pour une valeur de 59.305.000 fr.

Au 20 octobre 1935, les exportations ont atteint, depuis le début de l'année, 20.700 tonnes, c'est-à-dire un chiffre supérieur à celui enregistré pour la totalité de l'année 1934.

On peut escompter qu'à ce rythme les sorties totales de 1935 atteindront au moins 25.000

tonnes, marquant ainsi une nouvelle et plus considérable avance sur les années antérieures. Les cours qui, pendant 1933, sont restés, sur le marché de Londres, au-dessous de 3 d., le plus souvent aux alentours de 2 d., sont remontés progressivement en 1934 au-dessus de 6 d. et se maintiennent depuis à ce taux avec de légères fluctuations.

L'amélioration des cours, les efforts faits pour la réduction de leur prix de revient, l'augmentation du tonnage de l'exportation ont permis aux planteurs de commencer à rembourser les avances qui leur avaient été consenties par le Gouvernement indochinois. Près de 2.800.000 piastres ont été de la sorte reversées au Trésor. Ce fait suffit à justifier l'heureuse politique adoptée et poursuivie sans faiblesse par le Gouvernement jusqu'à ce jour.

COCHINCHINE

La présidence du Conseil colonial. — La dernière session du Conseil colonial de Cochinchine a été marquée par un incident sans précédent : le président de l'assemblée a été élu par 9 voix seulement, la majorité des Conseillers s'étant abstenue. Il n'est pas dans les usages de l'Asie française de se mêler aux querelles des partis et nous éviterons de commenter cette élection. Nous ne la mentionnons que parce qu'elle a donné lieu à une motion présentée par un citoyen français d'origine annamite, M. Buiquang chieu, tendant à permettre l'élection d'un Annamite à la présidence de la plus haute assemblée locale.

On sait que le Conseil colonial de Cochinchine se compose de vingt-quatre membres élus, douze français et douze annamites. Les conseillers français sont élus au suffrage universel, les conseillers annamites par un collège restreint comprenant les indigènes possédant un certain revenu et des « capacitaires », agréés de l'administration et diplômés de l'enseignement public.

La présidence de l'assemblée est réservée à un membre français, les autres membres du bureau sont choisis parmi les conseillers français et annamites, une des vice-présidences étant attribuée à un Annamite et l'autre à un Français.

Le dernier texte réglementant la composition du Conseil colonial est de 1922. Ce décret, en accordant à la représentation annamite un nombre de membres égal à celui de la représentation française, a spécifié que le président serait obligatoirement choisi parmi les membres français. C'est cette disposition que la motion de M. Buiquang chieu tend à faire abroger. La raison principale invoquée par M. Buiquang chieu est que si les Annamites pouvaient ne pas avoir atteint en 1922 le degré d'évolution auquel ils seraient maintenant parvenus, il doit leur être tenu compte aujourd'hui et de leur loyalisme et de leurs progrès. Avec un sens politique très averti la représentation française, tout en exprimant quelques réserves sur la forme à donner à la motion de M. Buiquang chieu, a accueilli

favorablement le principe de ce vœu, qui a été adopté à l'unanimité par l'assemblée.

Quel que soit le sentiment que l'on puisse avoir sur certains de ses votes ou sur certaines attitudes, la représentation annamite a certainement fait preuve, depuis de nombreuses années déjà, d'une compétence et d'une autorité qui se sont affirmées de session en session devant une représentation française parfois inégale en valeur et en talents. En dehors de l'élection de la représentation annamite à un suffrage restreint, on ne voit pas bien quelle raison pourrait être invoquée à l'encontre de l'adoption par les pouvoirs publics de la modification au décret de 1922 demandée par M. Bui quang chieu.

Les conseillers annamites pourraient, de leur côté, faire remarquer que leurs électeurs, bien que membres d'un collège électoral réduit, sont en nombre plus élevé que les électeurs du collège français, et que la sorte de *diminutio capitis* qui pèse sur eux du fait de leur éviction systématique de la présidence est à tous égards injustifiée. L'appréhension de voir un adversaire des droits imprescriptibles de la France en Cochinchine accéder à la présidence n'est pas davantage à envisager ; la délégation française, en dépit des absences inévitables, est, grâce aux suppléants, susceptible d'être toujours en nombre égal à la délégation annamite et le président ne saurait être désigné qu'avec son assentiment. Au surplus, la sagesse commande de ne pas refuser ce qui ne saurait être encore bien longtemps différé. La participation remarquable des délégués annamites à la Conférence impériale milite également en faveur de l'adoption du vœu de M. Bui quang chieu tendant à ce que le seul critérium pour l'accession des membres du Conseil colonial au bureau ou à la présidence soit la confiance et l'estime de leurs collègues.

Les armes à feu et les indigènes. — Lors de notre prise de possession de la Cochinchine, nos premiers administrateurs crurent bon, pour faciliter le maintien de l'ordre parmi une population où nous rencontrions certaines résistances, de désarmer les indigènes. Furent seuls autorisés à conserver ou à posséder des armes à feu les Annamites à qui l'autorité administrative délivrait des permis de port d'armes. A vrai dire, si ces précautions n'étaient pas sans valeur, elles n'étaient pas non plus sans inconvénients : elles privaient de moyens d'action nos adversaires, mais elles abandonnaient aussi bien les habitations isolées que les villages désormais sans défense à toutes les entreprises des malandrins qui, de tout temps, ont trouvé le moyen de posséder des armes en dehors des prescriptions réglementaires. On peut dire que, depuis la conquête, les inconvénients de cet état de choses ont dépassé les avantages et qu'ils sont allés en croissant avec le développement de la richesse du pays. Si notre autorité y est peu menacée, les biens privés sont d'autant plus exposés qu'à la différence des villages tonkinois resserrés en-

tre de hautes haies de bambous, les villages cochinchinois s'étendent sans défense sur de grands espaces, rendant très difficile une action efficace de la police. Pour une population de 4 millions 500.000 habitants répartis sur un territoire de 50.000 kilomètres carrés, il existe entre les mains d'indigènes connus, ayant des biens à défendre, 4.545 armes à feu de défense ou de chasse autorisées. Aussi les vols à main armée facilités par cet état de choses tendent-ils à se multiplier.

Le Conseil colonial s'est rallié à une motion très sage de M. Bui quang chieu (à laquelle le gouverneur Pagès a donné son assentiment) tendant, sans que l'administration se départisse des mesures de contrôle en vigueur concernant la délivrance des permis d'armes, à une réduction d'un tiers des taxes auxquelles ils sont soumis et à une simplification des formalités imposées aux demandeurs : notamment la substitution du délégué administratif à l'administrateur pour le visa annuel du permis.

L'immatriculation des plantations d'arbres à caoutchouc. — La convention intervenue à Londres le 7 mai 1934, entre les représentants des planteurs de caoutchouc, soumet obligatoirement les planteurs à l'immatriculation de leurs arbres afin de permettre le contrôle de la production.

Un arrêté du 2 septembre du gouverneur général vient de fixer les modalités de cette immatriculation. Le dernier délai pour le dépôt par les planteurs des déclarations qu'ils sont tenus d'effectuer, a été fixé au 31 octobre 1935. Toutes les plantations devront avoir été immatriculées avant le 1^{er} novembre 1935. Les fiches d'immatriculation doivent indiquer notamment les noms des propriétaires (particuliers ou sociétés), la situation de la plantation, la superficie totale du domaine planté ou en friche, la superficie effectivement complantée en arbres à caoutchouc telle qu'elle a été acceptée au 1^{er} juin 1934 par les experts du bureau du caoutchouc avec l'indication du nombre des arbres et celle des arbres greffés, le chiffre total de la production en 1934. Des cases seront réservées au verso des fiches pour indiquer les changements de noms des propriétaires, les modifications de composition de la plantation en terrains complantés ou non, les chiffres de la production annuelle à partir de 1935.

Seules, les Sociétés détentrices de la fiche d'immatriculation seront autorisées à exporter du caoutchouc quand la clause de restriction commencera à jouer, c'est-à-dire quand la production indochinoise dépassera la limite annuelle de 30.000 tonnes prévue à l'accord de Londres.

Les exportateurs, courtiers, transitaires, entrepreneurs se livrant à des exportations de caoutchouc pour le compte de tiers seront tenus de fournir au Bureau du caoutchouc, lors de chaque départ de navire, le détail des quantités de caoutchouc provenant des diverses plantations.

Les manufacturiers et fabricants installés en Indochine devront fournir chaque mois au bu-

reau du caoutchouc un relevé des quantités achetées à chaque planteur.

Cette réglementation très stricte doit assurer en Indochine un contrôle sincère de la production sur les bases de l'accord de Londres.

La situation financière du port autonome de Saïgon. — On sait les importants sacrifices consentis au cours de ces dernières années pour l'amélioration du port de Saïgon. Les travaux effectués, l'acquisition onéreuse de remorqueurs et de chalands métalliques en Europe avaient occasionné des dépenses excédant les disponibilités du port. A la fin de l'exercice 1932, le budget du port se clôturait par un déficit de 190.000 piastres, aggravé par la suppression de la subvention du budget général. L'exploitation de la flottille, sur laquelle on avait imprudemment fondé de grands espoirs, accusait pour le même exercice une perte de 64.000 piastres. La gestion méthodique, prudente et ordonnée de l'ingénieur en chef Favier a redressé la situation. L'exercice 1933 s'est soldé par un léger excédent de recettes ; celui de 1934 a atteint 400.000 piastres, permettant l'amortissement des dettes contractées auprès du Trésor pendant la période déficitaire. Une réserve de 150.000 piastres a été en outre constituée. Aussi un nouveau programme de travaux sera-t-il entrepris en 1936. D'autre part, l'amélioration des recettes qui résultent du rétablissement de la situation économique du pays ouvre à l'administration du port autonome (si elle persiste dans les méthodes de gestion inaugurées par M. Favier) des perspectives de ressources qui lui permettront de doter le port de Saïgon de tous les perfectionnements dont il est susceptible.

ANNAM

La construction du Transindochinois. — Le trafic sur la section récemment ouverte du Transindochinois entre Quangai et Quinhone donne déjà des résultats satisfaisants. La nouvelle voie dessert dans leur zone la plus riche les provinces de Quangai et de Binhdin, peuplées l'une de 400.000, l'autre de 600.000 habitants. Ces provinces, en période normale, produisent à peu près tout le riz dont elles ont besoin.

Le Quangai possède de grands champs de canne à sucre ; il a même alimenté par le port de Tuxa une exportation de sucre qui atteignait autrefois près de 20.000 tonnes. Nul doute qu'avec le développement de l'aisance des populations et avec l'établissement de périmètres régulièrement irrigués, cette culture ne s'étende.

Dans les régions de Tamquan, Bongson et Phumy, traversées par la voie ferrée, d'importantes palmeraies donnent lieu à un trafic actif de coprah, d'huile de coco et de cordages.

Les régions de Binhdin, de Phuquong, de Quinhone produisent de la soie et fournissent des tissus appréciés. Elles exportent des quantités appréciables d'œufs de canards, d'albumine et de jaunes d'œufs salés. Sa Huhuy, Degi, sont

susceptibles d'exporter de forts tonnages de sel.

Entin, par Quinhone, s'exportent d'importantes quantités de cannelle, de peaux, d'arachides, de maïs, de noix d'arec, de nattes, d'huile de bois, de poissons salés et de saumures, ainsi que des produits fabriqués : poteries, ouvrages en bois et en vannerie, chapeaux de latanier, meubles en rotin.

Ces commerces ne peuvent que se développer avec les facilités que leur procure le chemin de fer.

Les travaux de la section Quinhone-Nhatrang se poursuivent activement, sans incidents notables. L'achèvement est en vue dans les conditions de délais arrêtées dès l'ouverture des travaux. L'ouverture à l'exploitation de la section de Dietri à Tuy-hoa est escomptée pour le 1^{er} janvier 1936. Celle de Nhatrang à Dailanh pourra être livrée à l'exploitation en février 1936.

Il ne restera plus alors à terminer que la section de 34 kilomètres qui sépare Dai Lanh de Tuy hoa et qui contient les sept tunnels du Varella, dont celui du Babonneau, long de 1.200 mètres, et le grand pont du Song Da Rang, long de 1.200 mètres en deux bras. Les travaux du pont, qui doit être livré en 1936, sont en très bonne voie ; de sérieuses difficultés ont été vaincues, on n'en envisage guère de nouvelles. Pour les travaux des tunnels, il faut espérer que l'entrepreneur, dont les moyens financiers sont considérables, les terminera dans les délais contractuels avant août 1936. La ligne entière de Hanoi à Saïgon pourra être livrée à l'exploitation avant le 1^{er} octobre 1936, comme il a été convenu.

TONKIN

L'activité économique. — La situation économique de l'Indochine est presque entièrement conditionnée par le commerce d'exportation du groupe Cochinchine-Cambodge. Celui-ci a représenté en effet, en 1934, avec 1.959.067 tonnes valant 844.446.000 francs, près de 60 % en tonnage et près de 80 % en valeur du total des exportations de la Colonie (3.437.147 tonnes valant 1.060.600.000 francs). Aussi, n'est-ce que d'une amélioration du commerce extérieur de ce groupe — amélioration qui se manifeste d'ailleurs de façon remarquable et constante depuis le deuxième semestre 1934 — que l'on peut attendre une action suffisante pour parvenir au rétablissement de la prospérité de notre grande possession asiatique.

Il n'en reste pas moins intéressant d'examiner quelle est, à ce point de vue, la situation du pays de l'Union indochinoise qui, bien qu'occupant seulement le second rang dans le commerce extérieur de l'Indochine (1.454.719 tonnes valant 191.354.000 francs aux exportations de 1934) mérite toutefois de retenir l'attention en raison des conséquences aussi bien politiques et sociales qu'économiques que détermine l'importance de sa population. Plus de 8 millions d'habitants

vivent au Tonkin, dont 7 millions environ accumulés dans le delta du Fleuve Rouge sur un faible territoire de 14.000 kilomètres carrés.

Le Tonkin n'a pas été épargné plus que le reste de l'Indochine par la crise économique. Or, si ses exportations n'ont jamais été bien considérables par suite des besoins alimentaires de sa population, elles n'en constituaient pas moins des ressources appréciables malgré leur modestie en permettant à ce pays de régler une grosse partie des importations nécessaires à la masse de ses habitants et à son équipement économique.

On a plaisir à constater cette année au Tonkin une amélioration qui, pour être moins ample que dans le Sud-Indochinois, représente toutefois un progrès réel sur les années antérieures, caractérisées par une véritable atonie des affaires.

Au 30 septembre 1935, les exportations de riz et de paddy sur l'étranger, principalement sur la Chine, qui reste le client le plus important du Tonkin et accessoirement sur la métropole, ont été de 38.820 tonnes. A la même date de 1934, elles n'étaient que de 34.303 tonnes ; de 1933, 33.970 tonnes ; de 1932, 18.672 tonnes ; de 1931, 10.748 tonnes. La plus-value est donc importante sur la meilleure des années entières considérées.

Mais le Tonkin est également vendeur de riz sur le marché intérieur, notamment en Annam. Aussi le total général de ses exportations ressort-il au 30 septembre 1935 à 44.761 tonnes contre 26.888 tonnes pour les neuf premiers mois de 1934, elles n'étaient que de 34.303 tonnes ; de 1932 et 52.674 tonnes de 1925. Un progrès notable se dessine dans l'ensemble sur les années précédentes.

Les cours sont en hausse sensible, autant par suite de l'assainissement du marché du blé en France que par suite de l'amélioration du marché de Hongkong. Le Tonkin entrant dans la période de soudure, il est à espérer que les prix se maintiendront assez soutenus. Les vendeurs se montrent d'ailleurs très réservés.

Le Tonkin est, avant tout, un gros exportateur de maïs et prend à ce titre une part très importante dans le commerce maïzicole de l'Indochine, surtout si l'on considère que son territoire est bien moins vaste que ceux de la Cochinchine et du Cambodge. Alors que ces deux pays ont sorti au 30 septembre 1935 125.440 tonnes de cette céréale, le Tonkin, à lui seul, en a expédié 71.567 tonnes, presque entièrement dirigées sur la Métropole, qui constitue à peu près le seul débouché du maïs indochinois.

Ce chiffre, inférieur à ceux réalisés pour les neuf premiers mois de 1934 (97.674 tonnes) et de 1933 (87.250 tonnes), reste considérablement supérieur à ceux des neuf premiers mois de 1932 (29.946 tonnes) et de 1931 (5.530 tonnes).

Les cours ont une excellente tenue, influencés par l'amélioration du marché du maïs en France.

Le Protectorat trouve dans ces résultats une consécration de la politique d'encouragement qu'il n'a cessé d'accorder au maïs pour pallier

la diminution de l'exportation des riz et la baisse de leurs prix. C'est grâce, en effet, à l'action soutenue de l'administration tonkinoise depuis trois ans que la production a fait des progrès marqués.

A côté de cette reprise de l'exportation du riz, de cette bonne tenue du marché du maïs, on note une renaissance très nette du mouvement d'export d'animaux vivants sur la Chine, qui a toujours représenté une branche importante de l'activité exportatrice du Tonkin.

Pendant les neuf premiers mois de 1935, il a été expédié sur Hongkong 5.271 buffles (soit 3.439 de plus que pour la même période de 1934) et 42.960 volailles contre 4.902.

Le grand produit d'exportation reste cependant le charbon, qui vient au premier rang des sorties aussi bien pour la valeur que pour le tonnage. Au 30 septembre 1935, 1.137.503 tonnes de minéraux combustibles ont été expédiées contre 795.040 tonnes à la même date de 1934. La plus-value de 342.463 tonnes en faveur de 1935 est notable. La Chine vient actuellement au deuxième rang des pays importateurs de charbon tonkinois, le premier rang restant détenu par le Japon ; viennent ensuite l'Union indochinoise, la France, l'Italie, le Canada, les Philippines et Hongkong.

L'examen comparé du total des exportations et des importations pour les huit premiers mois de 1935 — les statistiques n'étant pas encore établies pour fin septembre — fait ressortir les chiffres suivants :

Comme par le passé, c'est la France qui bénéficie pour la plus grosse part de ces importations.

La balance commerciale est ainsi déficitaire de 57.140.000 francs. Mais si l'on considère les statistiques mensuelles, on constate, bien que cette balance soit toujours déficitaire, comme elle l'a été constamment au Tonkin, une amélioration ces derniers mois grâce à la reprise importante des exportations de charbons. Les statistiques n'ayant pas été dressées mensuellement en 1934, mais trimestriellement, une comparaison ne sera possible avec 1934 que pour le 3^e trimestre. Les chiffres du 3^e trimestre 1935 n'étant pas encore établis, il faut se reporter aux chiffres des 2^{es} trimestres de 1934 et de 1935 pour juger si une amélioration s'est manifestée dans l'ensemble cette année. Les importations, qui se sont élevées au 30 juin 1934 à 155.127.000 francs, ne sont que de 139.211.000 francs au 30 juin 1935.

Par contre, les exportations, qui se chiffraient à 72.833.000 francs au 30 juin 1934, sont passées à 95.778.000 francs au 30 juin 1935.

Le progrès est donc incontestable ; il ne pourra que s'affirmer et s'amplifier encore, étant donné la reprise constatée dans presque toutes les branches de l'activité économique depuis le mois de juillet et que l'on peut escompter voir persister jusqu'à la fin de l'année.

Ainsi l'examen de la situation économique du Tonkin, si elle est encore loin de nous donner

l'aspect d'une prospérité remarquable, offre cependant des perspectives favorables.

CAMBODGE

Un lycée à Pnompenh. — Le Gouverneur général de l'Indochine a, le 14 septembre, présidé l'inauguration du Lycée Sisowath avec S. M. Sisowath Monivong à ses côtés.

Au cours de la cérémonie d'inauguration, des discours ont été successivement prononcés par MM. Pujarniscle et Bernard et par le Résident Supérieur au Cambodge. Les orateurs se sont félicités de l'essor nouveau que marquait dans l'œuvre d'éducation entreprise par la France au pays khmer, la création de ce lycée venant remplacer le vétuste Collège Sisowath qui ne conduisait qu'aux études primaires supérieures, et permettre la diffusion d'un enseignement secondaire ardemment désiré et réclamé par le Souverain et le peuple cambodgiens. Ils ont exprimé la reconnaissance de la population au Résident Supérieur Silvestre, qui n'a cessé d'agir pour obtenir l'édification de ce Lycée, et sa profonde gratitude au Gouverneur général Robin qui en a décidé la construction et l'a autorisée grâce à une importante contribution du Budget général. Le Directeur de l'Instruction publique a fait l'éloge de l'enseignement secondaire franco-indigène et du baccalauréat local qui le couronne, en montrant leur adaptation au milieu spirituel, moral et intellectuel de nos protégés.

Le Chef du Protectorat a insisté sur les possibilités de développement intellectuel complet qu'offrira le premier lycée du Cambodge à la jeunesse. Celle-ci pourra désormais, sans s'expatrier, poursuivre les études qui permettront de constituer l'élite nationale dont le Cambodge manquait jusqu'ici, susceptible de fournir les éléments agissants du pays dans tous les domaines de l'activité administrative, économique et sociale.

Le Gouverneur général a pris à son tour la parole pour marquer la portée et les incidences considérables de cette cérémonie. Venant après celle de l'inauguration de la 500^e Ecole de pagode de l'Enseignement traditionnel rénové, qui donne à la masse du peuple cambodgien une instruction élémentaire indispensable à une amélioration de ses conditions de vie, la création du Lycée Sisowath couronne l'édifice scolaire du pays khmer et met celui-ci en mesure d'accomplir entièrement chez lui-même, et par les efforts de ses enfants, son évolution et son adaptation aux contingences modernes. Le Chef de l'Union a justifié et magnifié le rôle d'éducatrice, en Extrême-Asie, de la Nation protectrice qui apporte aux peuples protégés le meilleur de ses disciplines intellectuelles et morales en même temps qu'elle cherche, en s'appuyant sur leurs croyances profondes, à conserver en eux le plus vivant et le plus pur de leurs propres traditions. Il a montré les résultats féconds obtenus, malgré les vicissitudes et les variations des méthodes adoptées, par cette action inlassable qui n'a toujours

eu pour but que le réveil spirituel de nos sujets et l'amélioration de leur sort. Il a formé enfin l'espoir d'une future et heureuse synthèse entre les humanités occidentales et extrême-orientales qui, sans doute affectées de formes différentes suivant les latitudes, ne constituent peut-être en fait qu'un seul et même humanisme.

Une visite détaillée du nouveau Lycée a permis ensuite d'admirer les magnifiques bâtiments construits en moins d'une année suivant les principes d'hygiène les plus modernes. Dortoirs, douches et lavabos, buanderies, cuisines et réfectoires, salles de classe et de dessin, amphithéâtre, laboratoires, services administratifs ont été installés d'après les données les plus récentes de l'architecture scolaire.

Le Lycée Sisowath, qui s'harmonise ainsi au cadre coquet de Pnompenh, l'une des villes les mieux tracées de l'Indochine, peut être comparé aux plus belles réalisations de cet ordre dans la Métropole.

LAOS

La politique française. — M. Eutrope, Résident supérieur au Laos, retour de France, est arrivé à Vientiane en avion, venant de Hanoï où il était allé s'entretenir avec le Gouverneur général, avant de reprendre ses fonctions.

L'adoption d'une politique définie s'impose dans les pays de la vallée du Mékong où notre attitude à l'égard des populations autochtones a été trop souvent indécise. Le souci, louable d'ailleurs, de la mise en valeur de ces régions à populations peu denses l'a parfois emporté sur une saine compréhension de leurs intérêts comme des nôtres. Galliéni dans le Haut Tonkin, Lyautey à Madagascar et au Maroc, ont cependant montré toute l'importance de la pratique d'une politique de races où notre avantage marche de pair avec la justice. Dans les pays annamites, nous nous préoccupons déjà un peu plus que naguère de l'opportunité d'améliorer la situation des groupements montagnards de la haute région et de la Chaîne annamitique. Sans méconnaître l'utilité d'une certaine immigration annamite appelée à se fondre par des alliances dans la population laotienne, nos préoccupations essentielles et notre sollicitude doivent, dans le bassin du Mékong, aller d'abord à des peuples qui n'ont pas été conquis et qui, en toute confiance, se sont volontairement donnés à nous.

L'indolence et l'insouciance des riverains du grand Fleuve ont été trop célébrées et, parce qu'ils nous accueillaient uniquement avec des fleurs et des sourires, peut-être avons-nous trop négligé leurs intérêts. Sensibles, muets et fiers, les Laotiens ne se sentant pas compris et soutenus, se sont retirés devant les immigrants de qualité parfois douteuse venus dans leur pays d'au delà de la chaîne annamitique. La capitale du Laos, Vientiane, est déjà une ville aux trois quarts annamitisée.

Trop d'emplois au Laos sont tenus par des étrangers. Cependant, la jeunesse laotienne, cha-

que fois qu'elle s'est trouvée en compétition avec des Annamites dans des établissements scolaires de l'Indochine ou de la métropole, ne s'est nullement montrée inférieure à ses émules. Redonner à cette jeunesse, sur laquelle repose l'avenir du Laos, la foi en ses destinées, sera la mettre en confiance et nous attirer de justes titres à sa gratitude. Appelée à jeter souvent ses regards sur l'autre rive du Mékong, elle doit n'y découvrir rien qui puisse lui montrer un sort meilleur ou des ambitions mieux satisfaites. Nous connaissons sur ce point les opinions de M. le Résident supérieur Eutrope ; en toute confiance, nous suivrons ses efforts et son action qui, partout où il est passé, s'est toujours montrée clairvoyante et généreuse.

Levant

PAYS DE MANDAT FRANÇAIS

Retour du Comte de Martel. — Le Haut Commissaire de France a quitté la métropole dans les premiers jours du mois d'octobre et, en passant par Stamboul et Haïdar-Pacha, a gagné rapidement Alep sans voir à Ankara le ministre des Affaires étrangères Tewfik Rouchdy bey.

En passant à Constantinople, il a déclaré au représentant de l'Agence d'Anatolie rentrer en Syrie pour poursuivre l'exécution du programme politique et économique précédemment arrêté, et devoir maintenir et renforcer les relations d'amitié existant déjà entre la Turquie et les Etats du Levant sous mandat français.

A son arrivée à Alep, il a expliqué aux journalistes de Syrie que les pourparlers relatifs aux mesures destinées à faciliter les échanges entre la France et le Levant se poursuivent actuellement, malgré les difficultés de toutes sortes qui résultent des engagements internationaux. Il a dit quel accueil avait été réservé en France au Cheikh Tageddine en sa qualité de chef du gouvernement syrien, ainsi qu'au regretté président Debbas, et combien Paris appréciait le calme et la pondération dont la population de la Syrie et du Liban fait preuve dans les circonstances actuelles. Il a ajouté :

Certains indices encore fragiles attestent une reprise de la vie économique; nous devons veiller attentivement à ne pas les compromettre. En économie comme en politique, le progrès résulte non d'un coup de baguette magique, mais d'une tenace persévérance. Je m'y emploierai de mon mieux, et j'y convie toutes les bonnes volontés.

D'Alep, le comte de Martel a gagné Tripoli, puis Beyrouth, où il est arrivé le 12 octobre.

Le lendemain est arrivé à son tour le général Huntzinger, commandant supérieur des troupes du Levant, qui avait accompagné le Haut Commissaire depuis Paris jusqu'à Alep.

Propagande communiste. — Les préparatifs de la guerre contre l'Ethiopie ont amené une recrue-

descence de la propagande communiste dans les Etats sous mandat. Au début de septembre, la gendarmerie a saisi dans différents districts de la République libanaise (le Mont-Liban, la Békaa et le Liban-Nord) nombre de tracts indubitablement communistes, menant campagne contre l'Italie et poussant la population du pays à prendre parti en faveur de « l'Ethiopie opprimée contre l'impérialisme italien ».

Production du tabac et du tombac. — Aux termes d'une statistique dressée par les services du Haut Commissariat, la superficie des terres cultivées en tabac et la production correspondante auraient été les suivantes en 1935 :

Etats	Superficie hectares	Production quintaux
République libanaise	1.800	9.000
Syrie	810	4.350
Gouvernement de Lattaquié...	1.750	13.000
Djebel Druse	13	30

Quant au tombac, il aurait été cultivé dans le gouvernement de Lattaquié, chez les Alaouites, sur une superficie de 1.100 hectares, qui ont donné une récolte de 7.000 quintaux.

Reconstitution du cheptel. — Les conditions atmosphériques favorables de l'hiver 1933-1934 et l'abondance des pâturages du printemps ont facilité de très heureuse façon la reconstitution du cheptel syrien, que la rigueur des deux hivers précédents et une sécheresse persistante dans les territoires de transhumance avaient fort éprouvé. Une diminution sensible de la mortalité du bétail, due à l'action des services vétérinaires, a aussi contribué à ce résultat, si bien que le recensement effectué à la fin de l'année 1934 a donné, pour le cheptel de l'ensemble des pays sous mandat, les totaux suivants :

Bovins	298.000 têtes
Ovins	2.069.840 —
Caprins	1.695.380 —
Chameaux	241.540 —
Chevaux	66.092 —
Mulets	18.700 —

La production de la laine, qui va de pair avec l'état des troupeaux, a largement dépassé celle de l'année précédente. Sur la place d'Alep, centre du commerce d'exportation de cette marchandise, les laines de la campagne 1934 (20.000 balles environ) et les stocks restant des années précédentes (quelques 10.000 balles) ont été totalement écoulés vers l'Italie, l'Allemagne, les Etats-Unis et la Russie. Les exportations de laine brute et lavée ont atteint le total de 26.599 quintaux (valeur, 685.291 L.L.S.) contre 24.130 quintaux en 1933 (valeur, 623.500 L.L.S.). Les autres produits bruts animaux : poils, boyaux, peaux brutes, figurent aux sorties pour 4.255 quintaux.

PAYS DE MANDAT BRITANNIQUE ET IRAK

La « Ligue des Fils de Mahomet » à Caïffa. — Une association ayant pour but d'élever le niveau religieux, politique et social de la population mu-

musulmane de la Palestine en s'inspirant des principes du Coran, s'est récemment constituée à Caïffa. Quelque neutralité que désire garder cette « Ligue des Fils de Mahomet », elle n'a pas moins pour objet de grouper les musulmans de la Palestine pour leur permettre de résister aux progrès constants réalisés par les Israélites en Palestine.

Le problème de la main-d'œuvre dans les colonies agricoles. — Malgré l'arrivée mensuelle d'ouvriers israélites amenés en Palestine par les agents d'immigration, le marché de la main-d'œuvre demeure toujours insuffisant, et des travaux agricoles très urgents demeurent ainsi interrompus. La gravité de cette situation se trouve accrue par l'intransigeance que continuent à montrer les Arabes palestiniens vis-à-vis de l'immigration d'ouvriers juifs, et de la collaboration que, dans l'ensemble, ils persistent à refuser à ces derniers.

Ce n'est sûrement pas le débat récemment institué à Genève, au sein de l'Assemblée de la S. D. N., sur l'initiative du délégué norvégien, qui modifiera l'opinion des Arabes sur ce point (seul le représentant de l'Italie a demandé que l'immigration fût légèrement restreinte, et de manière à ne pas porter préjudice à la situation des mêmes Arabes) ; et si certains délégués ont demandé que l'Angleterre s'efforçât de maintenir la paix entre les différentes races habitant la Palestine, le représentant du gouvernement britannique s'est opposé à ce que la S. D. N. émit une résolution quelconque au sujet de l'immigration israélite en Palestine... Témoignage éloquent, et non pas unique, de la manière dont l'Angleterre entend appliquer dans ce pays — comme naguère en Irak — le mandat à elle confié par la S. D. N.

Passage de tribus syriennes nomades en Irak. — A en croire l'*Orient* du 6 septembre dernier, deux tribus nomades, les Asbayé et les Goubân, ont quitté récemment le territoire syrien pour passer dans la zone irakienne. Une fois de ce côté de la frontière, leurs chefs ont adressé au Gouvernement de Damas une requête dans laquelle ils lui demandent de ne plus les tenir désormais pour sujets syriens ; ils se sont agrégés, en effet, à la tribu irakienne des Chammar.

Les Yezidis du Djebel Sindjar. — A peine apaisé le conflit avec les Assyriens de l'Irak, voici qu'une autre minorité de la Mésopotamie devient, à son tour, victime de la hâte avec laquelle les Anglais ont fait proclamer par la S. D. N. l'indépendance de l'Irak, sans se soucier du sort des populations vivant sur le sol de la contrée et pratiquant une autre religion que celle de Mahomet.

Il s'agit des Yézidis, qu'on appelle parfois à tort les « Adorateurs du Diable », dont un groupe vit dans le Djebel Sindjar, à la frontière de la Syrie de mandat français. Ces Irakiens ayant refusé de se faire inscrire sur les registres de

l'armée, comme l'ordonne la loi sur le service militaire récemment votée par le Parlement de Bagdad, la loi martiale fut proclamée et une colonne punitive, survolée par des avions, comprima très vite et très rudement la résistance des Yézidis. 103 de leurs cheikhs firent leur soumission et furent aussitôt envoyés, sous l'escorte d'auto-mitrailleuses, à Bagdad, où ils ont été écroués tandis qu'on instruisait leur procès. Leur grand chef, Daoud el Daoud, s'est réfugié en territoire syrien avec ses enfants et les membres de sa famille, et est devenu l'hôte du chef des tribus Chammar, qui a prévenu l'officier des Services spéciaux de Kamechlié. Le gouvernement irakien a demandé très vite son extradition, tout en faisant juger par une cour martiale les Yézidis qu'il avait en son pouvoir ; l'un d'eux a été condamné à mort, et nombre d'autres à des emprisonnements plus ou moins longs.

Les troupes demeurent dans le Djebel Sindjar, malgré le rétablissement du calme. Redouterait-on quelque recrudescence des troubles ? On ne peut pas, en tout cas, ne pas remarquer que, sous le mandat britannique, les Yézidis ont vécu très calmes, et qu'ils se sont seulement agités sous le régime irakien. Ainsi se trouve-t-on amené à se demander s'ils ont joui, sous l'autorité directe des rois arabes, de la même tolérance religieuse que sous le régime du mandat.

Contre l'emploi des caractères latins. — Le gouvernement de l'Irak, questionné au sujet de l'introduction des caractères latins dans les documents officiels et ailleurs, a répondu que la question ne se posait pas dans le pays. La population, en effet, demeure fidèle à ses anciennes traditions, et n'a nullement l'intention de suivre l'exemple qui lui a été donné par la Turquie.

TURQUIE

Le budget pour 1935-1936. — Le *Bulletin de la Banque Ottomane* a fourni de très intéressantes précisions sur le budget turc pour l'année 1935-1936. Celui de 1934-1935 a donné les résultats suivants :

	Prévisions	Résultats	Différences
	(En milliers de livres turques)		
Recettes	170.477	171.583	+ 1.106
Dépenses	170.474	174.109	+ 2.616
Balance	+ 3	-2.526	- 2.529

La plus-value des recettes ressort à Ltqs 1.106.309. Elle est due pour 5.512.959 Ltqs à des ressources imprévues. Fait-on abstraction de celles-ci, les recouvrements sont inférieurs de 4.406.650 Ltqs aux évaluations.

Quant aux dépenses, elles dépassent seulement de Ltqs 2.616.919 les estimations, 1.017.433 Ltqs se rapportant à l'exercice 1933-1934.

Les seules économies vraiment importantes ont été réalisées sur le chapitre de la Dette Publique (1.169.046 Ltqs) et sur les dépenses afférant à la

justice (648.715 Ltqs). Les travaux publics pour 2.375.000 Ltqs, les forces de l'Air et de Terre pour 2.900.000 Ltqs et l'agriculture pour 846.000 Ltqs ont bénéficié des crédits supplémentaires les plus importants.

Le budget de 1935 comporte les prévisions suivantes (en milliers de Ltqs) :

	Projet de budget 1935-1936	Différence avec le budget définitif 1934-1935
Recettes	194.923	+ 10.842
Dépenses	194.882	+ 10.747
Excédents	+ 41	

Les crédits dépassent de 10.747.091 Ltqs ceux du budget précédent. L'augmentation affecte principalement les départements suivants :

- Ministère des Finances : 538.340 Ltqs. ;
- Grande Assemblée Nationale, 400.000 Ltqs. (augmentation due à l'élection d'un plus grand nombre de députés) ;
- Direction Générale de Statistique, 400.348 Ltqs. (en vue des dépenses d'un nouveau recensement de la population, qui sera effectué au mois d'octobre prochain) ;
- Ministère de l'Economie Nationale, 1.637.900 Ltqs. ;
- Dette publique, 1.454.557 ;
- et surtout Défense Nationale, 4.765.360. L'armée de terre participe à elle seule, pour 3.832.292 Ltqs. à ces nouveaux crédits.

Cette importance des dépenses militaires est caractéristique du budget turc : sur un total d'environ 194 millions de livres, elles représentent plus de 50 millions de Ltqs, c'est-à-dire plus du quart.

On peut se demander dans quelle mesure cet équilibre correspond à la situation du pays.

Nous ne possédons sur la Turquie que des chiffres officiels, et ceux-ci ne peuvent pas ne pas être soumis à l'influence du gouvernement. Mais, compte tenu de cette réserve, on est frappé par le contraste, déjà fréquemment souligné ailleurs, entre le défaut de rétablissement de l'économie mondiale et l'essor relatif de beaucoup de marchés intérieurs.

Rien, à cet égard, n'apparaît plus symptomatique que la reprise qui s'est manifestée en Turquie, spécialement à partir du milieu de l'année écoulée. Après un premier semestre sans grande animation, les achats de l'étranger, accrus par la nécessité d'équilibrer les comptes de clearing, et, en particulier, par les besoins de ravitaillement de l'Allemagne, ont déclenché, à l'automne, un remarquable mouvement d'affaires et fait remonter les prix jusqu'à des niveaux depuis longtemps inespérés. C'est ainsi qu'en quelques mois le cours des mohairs et des laines a plus que doublé, que les tabacs ont augmenté de 60 % et l'orge de 50 %, cependant que, du fait d'interventions gouvernementales ou de demandes exceptionnelles, le blé et le coton turcs atteignaient des cotations très supérieures à la parité mondiale.

Bien que, dans l'ensemble, la production ait été moins abondante qu'en 1933, l'agriculture reste naturellement la principale bénéficiaire d'une telle revalorisation des produits nationaux ; mais, tandis qu'elle écoulait avec profit les récoltes de l'année, le commerce, favorisé par ailleurs par un abaissement des tarifs de chemins de fer, a pu largement s'alléger de ses stocks anciens, et il n'est pas douteux qu'au prix de quelques nouvelles faillites, moins nombreuses que les années antérieures, le marché s'est assaini.

D'après ce qu'on en sait officieusement (dit le dernier rapport annuel de la Banque Ottomane), les statistiques du commerce extérieur elles-mêmes fournissent un témoignage concordant, en ce sens que, pour la première fois depuis 1929, il n'y aurait plus, comparativement à l'année précédente, de régression dans le montant global des échanges avec l'étranger. A vrai dire, ce n'est que la valeur des importations qui paraît avoir réaugmenté, de sorte que l'excédent d'exportations a dû légèrement diminuer.

La balance commerciale n'en conserve pas moins un solde actif, et, quoiqu'il n'y ait pas autant de change offert sur le marché qu'en 1933, par suite du fonctionnement généralisé des accords de compensation, l'institut d'émission a été en mesure, non seulement de subvenir à tous les engagements financiers de l'Etat vis-à-vis de ses créanciers extérieurs, et notamment au service ponctuel de la dette régie par le contrat de 1933, mais encore de renforcer d'une manière très appréciable son encaisse or et ses réserves de devises convertibles en or : fin 1934, le pourcentage de couverture de la circulation augmentée des dépôts à vue atteignait effectivement 17,83 %, contre 12,30 % en 1932 et 15,87 % en 1933, progression des plus encourageantes pour le jour où seront réunies dans le monde les conditions du retour à un étalon international et à la libre circulation des capitaux.

Il n'est pas jusqu'aux finances publiques qui ne s'en soient ressenties : simplement normal jusqu'en juin, le rendement des impôts accuse pendant les sept derniers mois de 1934, qui sont les sept premiers de l'exercice financier 1934-1935, une plus-value de deux millions et demi de livres turques par rapport aux encaissements de 1933-1934 et de trois millions par rapport aux prévisions budgétaires. Encore ces chiffres ne font-ils pas état de ce qu'ont apporté au Trésor les énergiques mesures fiscales prises, en cours d'année, par les pouvoirs publics soucieux de faire face, autant que possible au moyen d'un budget ordinaire strictement équilibré, à certaines dépenses imprévues de défense nationale ; le seul appel fait au crédit l'a été dans un but productif : je veux parler du placement, au mois de septembre, de la troisième et dernière tranche de 4 millions de Ltqs. de l'emprunt d'Ergani. Pour la construction de la voie ferrée Sivas-Erzurum, on prévoit l'émission d'un emprunt analogue de 30 millions de Ltqs., mais du type 7 % cette fois-ci.

En même temps qu'il poursuivait son vaste programme ferroviaire par l'entreprise de la ligne Afyon-Karahisar-Antalya et l'ouverture au trafic de 200 kilomètres de nouveaux tronçons, le gouvernement a donné une vive impulsion à la politique d'industrialisation. On sait que, dans l'esprit de ses inspirateurs, celle-ci ne tend à rien moins qu'à transformer profondément la structure de l'économie turque, en la dispensant peu à peu d'une partie de ses importations ou en lui créant de nouvelles facultés d'exportation...

Voici déjà que, grâce à la récente mise en activité des raffineries d'Eskisehir et de Turhal, la Turquie cesse d'être tributaire de l'étranger pour le sucre. Au point de vue textile, deux grands « combinats » sont en voie de cons-

truction, l'un à Kayseri, l'autre près de Konya; quand toutes les usines prévues fonctionneront à plein, il n'y aura plus d'avantage besoin d'importer de cotonnades. Des études se poursuivent également en vue de la création d'une industrie sidérurgique utilisant le charbon de Zonguldak. L'extraction du bassin a augmenté l'an dernier de près d'un quart, les ventes à l'étranger atteignant presque 700.000 tonnes contre 480.000 en 1933; à Fethyé, la production de chrome s'est élevée de 80.000 à 130.000 tonnes, et le moment ne serait pas éloigné, paraît-il, où l'on pourra commencer à mettre en exploitation la mine de cuivre d'Ergani.

C'est sous la direction de l'Etat, par ses propres soins et, il faut bien aussi s'en rendre compte, à ses frais exclusifs, que s'exécute le plan quinquennal d'équipement industriel. Nationaliser les services d'intérêt général est également un objectif proclamé; il est aujourd'hui bien près d'être atteint, après le rachat du chemin de fer Izmir-Kassaba et celui des Quais d'Istanbul, le premier, d'ailleurs, dans des conditions satisfaisantes pour tous les intérêts en cause, comportant la remise à la société de titres 7 1/2 0/0 1934 qui bénéficient, en deuxième rang, du même gage que ceux de l'émission 1933 et dont le conseil de la Dette assure, suivant les mêmes modalités, le service en francs français, — le second moyennant la reprise en charge des obligations par l'Etat et le versement de quarante annuités, aux actionnaires.

Le régime d'économie dirigée et contrôlée qui prévaut actuellement en Turquie est en pleine activité. On ne peut formuler une opinion définitive sur sa valeur, mais on se doit d'en constater les résultats.

La question des Détroits. — Il n'est pas trop tard pour citer ici un extrait de l'article dans lequel M. Nedjmetin Sadik, rapporteur général à la Commission des Affaires étrangères de la Grande Assemblée Nationale, a publié en avril dernier, dans l'*Akchamm*, sur la question des Détroits. M. Nedjmetin Sadik s'y exprime ainsi :

Par rapport au moment de la signature de la convention des Détroits, ce ne sont pas seulement les conditions de fait, mais également la situation juridique qui se trouvent essentiellement modifiées. Un des quatre Etats cités à l'article relatif à la sécurité, le Japon s'est retiré de la S. D. N. Or, l'article exige la présence d'au moins quatre Etats. Au commencement même de l'article, est nettement accepté le principe qu'aucune atteinte ne sera portée à la sécurité de la Turquie. Mais aujourd'hui, tous les Etats se trouvent armés jusqu'aux dents et cette sécurité théorique, basée sur la présence de quatre Etats, n'existe plus. Que devient alors cette sécurité des Détroits qui forment une partie inséparable de notre territoire ?

Ces idées sont exactement celles que le Président de la République turque a énoncées un peu plus tard et que l'*Asie française* a déjà rapportées précédemment (cf. la p. 242). Un peu plus tard encore, la *Djumhouriet*, revenant sur le sujet, concluait en disant (le 5 août) :

Ceux qui consentent à notre réarmement des Détroits en temps de paix, ce sont ceux qui ne nourrissent aucune malveillance ni aucun dessein agressif vis-à-vis de la Turquie et des Etats de la mer Noire. Quant à ceux qui s'opposent à ce réarmement, ce sont ceux qui, au contraire, nourrissent des projets agressifs contre la Turquie et les susdits Etats.

Les Détroits sont la porte de la Turquie et de la mer

Noire. Nous savons bien qui peut avoir intérêt à ce que la porte de son voisin reste ouverte.

Citons enfin cette déclaration, faite en octobre à la tribune de la Grande Assemblée nationale par le ministre des Affaires étrangères :

La situation actuelle dans les Dardanelles, telle qu'elle résulte de la convention des Détroits, impose des restrictions pour la défense du pays en général et pour celle des Détroits en particulier. La situation internationale est trouble et nous oblige tous à surveiller plus attentivement les parties du territoire dont la défense est faible ou incomplète. Nous multiplierons nos efforts, sans relâche, pour faire comprendre aux membres des réunions internationales la nécessité de compléter la défense du pays et si nous nous trouvons en face d'éventualités inattendues, nous prendrons sans hésiter les mesures qui s'imposeront.

ARABIE

Rapports de l'Italie et des souverains arabes riverains de la Mer Rouge. — La visite du prince héritier du Hedjaz à Rome a fourni aux journaux italiens l'occasion de fournir quelques indications intéressantes sur les relations de leur pays avec les souverains arabes. Le 21 mai, le *Messaggero* a écrit : « Nos rapports avec le Yemen sont excellents », et, au sujet du Hedjaz, il a dit que le traité d'amitié conclu en 1931 avec le roi Ibn Saoud avait été « un reflet concret » de l'excellence des rapports existants, lesquels se sont resserrés encore par la suite à la satisfaction réciproque des deux pays. Et le *Messaggero* d'en fournir la preuve que voici :

Une mission éthiopienne s'était rendue en Arabie séoudite, en grande pompe, apportant de richissimes dons : or, chevaux, armes anciennes, finement ciselées. Cette mission avait été précédée par des émissaires qui avaient distribué largement de l'argent à la population. Malgré cela, le roi ne voulut conclure aucune alliance avec l'Ethiopie.

Le même journal écrit encore que « l'Italie fasciste a pris soin d'intensifier ses rapports avec le peuple hedjazi, qui conserve les caractères de sa race et qui a de nombreux contacts avec notre colonie de la Mer Rouge ». La *Tribuna* du 22 mai parle de même et ajoute :

Les rapports politiques entre Rome et La Mecque se sont développés et continuent de se développer sur la base de ces intérêts concrets dans une mer qui, entre la Méditerranée et l'Océan Indien, forme un corridor où passent et se rencontrent des civilisations diverses.

L'émir de Koweït et son peuple. — Au cours d'un voyage en Palestine et en Transjordanie, l'émir du sultanat de Koweït a fait à Jérusalem, au représentant de la presse, les déclarations suivantes, dont il convient, naturellement, de lui laisser la pleine responsabilité :

Mon peuple est heureux, puisqu'il ne paie pas d'impôts et ne connaît pas le service militaire. Mon pays est le seul indépendant en Arabie. J'admire l'Angleterre, dont j'ai pu constater les progrès durant mon dernier séjour dans ce pays. Il est absolument faux que mes sujets aient protesté auprès du fonctionnaire politique anglais contre mon gouvernement. Un peuple qui ne paie pas d'impôts n'a pas de raison de se plaindre.

Extrême-Orient

CHINE

Reprise de la guerre anticommuniste. — Après une courte interruption, la guerre contre les forces rouges se poursuit sans répit.

Battues par les troupes régulières et par les armées provinciales du Kiangsi, du Hounan et du Koueitchou, ces forces, fréquemment renouvelées, pourvues de cadres instruits et entraînés, avaient rejoint les noyaux communistes du Setchoan, mais, harcelées par l'adversaire, elles tentèrent de gagner, au mois d'août, les provinces du Nord-Ouest et, de là, la Mongolie extérieure. Ayant subi de lourdes pertes au Kansou, elles s'infiltrèrent par petits groupes au Chensi, dont plusieurs districts tombèrent entre leurs mains ; elles s'y fortifièrent. Le quartier général de « l'armée communiste d'Extrême-Orient » fut établi dans une sous-préfecture d'accès particulièrement difficile.

Pour empêcher la reconstitution, dans ces régions, d'une république soviétique telle que celle qui avait existé au Kiangsi, le gouvernement de Nankin organisa immédiatement une nouvelle expédition. Le généralissime Chang Kai Shek en prit le commandement. De son côté, le général Yen Si Chan, qui, depuis de longues années, gouverne en maître le Chensi, mobilisa ses troupes. Mais celles-ci ne peuvent rien par elles-mêmes, si les armées provinciales du Chensi, du Kansou, du Ningshia et du Soeiyouen n'agissent de concert entre elles en vue de l'encerclement des Rouges et, suivant les instructions du général en chef, de manière à écraser l'ennemi sur place sans qu'il puisse fuir vers le Kansou, dont la frontière est sans défense du côté Chensi. On sait que le Kansou est le chemin direct vers le Turkestan, aujourd'hui à moitié soviétisé.

Il faut, d'autre part, signaler des mouvements de bandes communistes, restes de la grande armée rouge, dans le Hounan et le Houpei. Il y eut, cet été, divers combats dans ces régions. À peine dispersées, ces bandes se reforment. On se demande d'où leur proviennent armes et munitions.

Au mois de septembre, le bruit courut d'une entente conclue par Chang Kai Shek avec les chefs communistes chinois, prélude d'un rapprochement sino-soviétique. L'insinuation était absurde, et le démenti de Nankin fut catégorique. Chang Kai Shek n'a jamais cessé d'affirmer sa résolution de délivrer le pays de la menace rouge ; c'est, à ses yeux, la première condition d'une restauration nationale. Le Japon, qui semblait avoir pris au sérieux l'intention prêtée à Chang Kai Shek, accueillit ce démenti avec satisfaction :

Nous suivons avec intérêt les efforts que fait la Chine pour supprimer le communisme, déclara le représentant de l'ambassade nipponne à Nankin, efforts d'autant plus nécessaires que la Mongolie extérieure et le Sinkiang sont sous la domination soviétique.

Cependant, on ne saurait le dissimuler, une opinion persiste, suivant laquelle la Chine, lasse de lutter contre un péril sans cesse renaissant, finirait par faire des concessions au communisme.

Dans les concessions de Changhai. — Une opinion s'élève, dans la concession internationale de Changhai, contre certaines tendances du Conseil municipal du Settlement. Le *North China Daily News* remarque que la municipalité a cédé aux Chinois « beaucoup plus que les circonstances ne l'exigeaient ». Par suite de cette faiblesse, le Settlement est désarmé. Or, chaque fois que l'on porte atteinte au Settlement, ce sont précisément les intérêts chinois à Changhai et hors de Changhai qui souffrent. Tel est bien aussi le sentiment du rédacteur de l'organe de la concession française, le *Journal de Shanghai* :

Nous regrettons les abandons qui ont été faits par les concessions. À plus d'une reprise, on s'est incliné devant le bluff. Si l'on céda trop, ce ne fut pas parce que l'attaque menée par l'adversaire était irrésistible, mais parce qu'on appréciait mal la situation et qu'on manquait de volonté et de confiance.

Le journal britannique de la concession internationale reproche au Conseil municipal du Settlement son inaptitude à traiter les problèmes sociaux, économiques et politiques urgents. Il excéderait son pouvoir, qui est exclusivement d'ordre administratif. Il se substituerait au corps consulaire pour traiter directement avec les hauts fonctionnaires chinois d'importants problèmes politiques mettant en jeu des questions de souveraineté ou d'autorité étrangère. C'est ainsi que le Conseil a mené les pourparlers en vue de la rétrocession des Cours Mixtes. Il discute avec les autorités chinoises de l'application des règlements sur le Settlement. D'où une diminution de pouvoir.

Le *North China Daily News* souhaite que les puissances intéressées se préoccupent un peu plus de l'Extrême-Orient en général et du Settlement en particulier. Le *Journal de Shanghai*, de son côté, demande « que l'on cesse de glisser sur la pente des abandons non justifiés ».

Les relations commerciales sino-allemandes. — La balance commerciale de l'Allemagne avec la Chine, pour le premier semestre de 1935, a été passive. Bien que les exportations allemandes vers la Chine aient atteint 47.700.000 marks, soit 9 millions de plus qu'au cours de la période correspondante de 1934, elles sont inférieures de 10 millions aux importations chinoises en Allemagne ; celles-ci atteignirent, en effet, 57.700.000 marks, au lieu de 64.400.000 au cours du premier semestre de l'année dernière.

Les milieux économiques allemands attribuent l'accroissement des exportations à l'exécution du contrat de fourniture de matériel de chemins de fer. Par ailleurs, au sujet du renversement des échanges germano-chinois, on constate que l'Allemagne qui, durant le premier semestre de

1934, put exporter vers la Chine 900.000 marks de soie artificielle, n'en a importé, de janvier à juin de cette année, que pour 600.000 marks. En revanche, elle a importé une quantité plus importante d'œufs chinois. Ses achats de soja ont, au contraire, diminué. On remarque encore une diminution considérable des exportations allemandes de textiles, d'automobiles, de bicyclettes, de colorants ; une augmentation des importations chinoises de laine et de coton sur l'Allemagne.

Dans le but d'étudier les possibilités de développement des relations commerciales sino-allemandes, une mission, présidée par un haut fonctionnaire de la Wilhemstrasse, s'est embarquée le 12 octobre pour Changhai. Elle visitera, en outre, le Mandchoukouo et le Siam. Une seconde mission, qui n'est pas, semble-t-il, strictement d'ordre économique, a été organisée par la « China Studien Gesellschaft ». Elle se propose de parcourir les provinces chinoises directement soumises au gouvernement de Nankin, auprès duquel, le 13 septembre, l'ambassade d'Allemagne a été transférée dans l'espoir (a déclaré l'ambassadeur) de maintenir un contact étroit avec les chefs responsables du pouvoir central.

Soviétisation du Turkestan Chinois. — Le Sinkiang ou Turkestan chinois est-il devenu, sous l'influence soviétique, un état indépendant ? La question, qui se posait au début de l'année, n'a pas encore reçu de réponse définitive.

Le 23 janvier, une information, d'origine russe, annonçait qu'un nouveau gouvernement avait été établi à Kachgar, soutenu par l'émir de Khotan, dont le domaine s'étend près de la frontière indienne. Nankin nie l'exactitude de la nouvelle. Mais on apprit bientôt après que des troubles avaient éclaté à Kachgar, troubles à la suite desquels des mesures visant l'expulsion de la population chinoise avaient été prises. Suivant des dépêches d'agence soviétique, de violents combats auraient eu lieu à la même époque à Ouroumtsi, assiégé par une armée de Toungouses sous le commandement d'un général mahométan. Les ordres de Nankin n'étaient plus exécutés. Tandis que l'ambassade chinoise à Moscou s'efforçait de rassurer son gouvernement sur la situation, la représentation du Sinkiang à Nankin dénonçait les menées des Soviets comme dirigées vers l'affranchissement du territoire.

Il y a quelques semaines, l'Agence Tass qualifiait de mensonge l'annonce de la mainmise des Soviets sur le Turkestan chinois, les bruits qui couraient à ce sujet étant mis en circulation par des agents militaires japonais. A l'heure où nous écrivons, ces bruits se confirment. Le gouvernement central chinois aurait cédé à la pression russe. Si bien que son représentant dans cette possession excentrique, limitrophe de la République populaire de Mongolie, serait en route pour Moscou afin d'examiner avec les autorités soviétiques la question de l'indépendance.

Sur la frontière sibéro-mandchourienne. — Les incidents se multiplient aux confins du Mandchoukouo et de la Sibérie. Il s'agit toujours de l'arrestation de Mandchous ou de Japonais, généralement agents de firmes s'occupant de prospections, d'exploration commerciale, de colonisation agricole ou industrielle. Des faits revêtent un caractère plus sérieux. Ainsi, parfois, des détachements militaires franchissent la frontière; ils ouvrent le feu sur des gardes rouges qui les repoussent, non sans peine. Dans une récente rencontre, les Mandchous comptèrent six tués. Sinking, appuyé par Tokio, réclama le châtiement des coupables et des garanties contre la répétition d'incidents semblables.

De tels incidents prennent un caractère de gravité par leur renouvellement, et l'échange de notes diplomatiques qu'ils provoquent ne fait qu'entretenir un état de tension dangereux. M. Hirota, ministre des Affaires étrangères du Japon et M. Youreneff, ambassadeur des Soviets à Tokio, s'étaient mis d'accord sur la nécessité d'instituer une commission d'arbitrage. Le projet échoua par suite du refus de l'U.R.S.S. de retirer les forces rouges concentrées aux points stratégiques de la marche sibéro-mandchoue. Quant à la conférence des trois puissances — Union soviétique, Mandchoukouo, Japon — pour la délimitation de la frontière, elle a été ajournée. Moscou observe, non sans raison, que cette frontière a été fixée par les traités russo-chinois.

Du côté soviétique, cette région frontalière est protégée par tout un système de défenses. Des centres de rassemblement, d'instruction et d'influence y ont été créés. On y accueille et on y dresse des volontaires. A Grotekovo, à l'est de Pogranitchnaya, on entretient une armée destinée à opérer au Nord-Ouest. Des fortifications s'élèvent au confluent de l'Amour et de l'Oussouri. Le gouvernement de Sinking demande en vain leur suppression.

JAPON

Le Japon et le monde islamique. — L'attention a été appelée ces mois derniers sur l'effort que tente le Japon pour nouer des relations avec les centres du monde islamique. Relations culturelles d'abord :

L'Association musulmane de Tokio a fait don à l'université d'Al-Azhar, au Caire, de livres publiés par ses soins en langues tatare et turque et du Coran en langue nippone.

Certaine presse musulmane déclare ne pas prendre le change. *Al Azyam* de Damas remarque que la raison qui pousse le Japon est intéressée :

Les Japonais veulent s'assurer les sympathies des millions de musulmans afin de pouvoir faire des pays de ceux-ci des marchés sur lesquels les marchandises japonaises pourraient être facilement écoulées.

Mais ce journal exagère assurément quand il prétend que le Japon est prêt à entreprendre la

« guerre de libération des peuples asiatiques », assertion qu'il appuie sur le projet, conçu par divers milieux nippons, de jeter à Tokio les bases d'une société des nations asiatiques.

Suivant la *Nation Arabe* de Genève, l'idée qui inspire la propagande japonaise vise à se concilier les minorités islamiques du Mandchoukouo, accrues de l'immigration de musulmans venus de Russie à la suite de la révolution bolchévique.

Signalons en outre l'information suivant laquelle le gouvernement de l'Irak a l'intention de créer une légation ou un consulat général à Tokio, en raison de l'extension des relations commerciales entre la Mésopotamie et le Japon. Des pourparlers auraient été engagés entre ce gouvernement et la délégation économique nipponne de passage à Bagdad au mois de juin dernier, en vue de déterminer le quantum des importations et des exportations entre les deux pays, ainsi que de fixer les droits de douane à appliquer respectivement à leurs produits.

Crime politique ? — Un crime a été commis le 12 août dans un bureau du ministère de la Guerre. Le général Nagata, directeur général des affaires militaires, fut abattu d'un coup de sabre par un lieutenant-colonel, professeur à l'École Militaire, nommé Saburo Aizawa.

Il ne fut pas malaisé d'interpréter la signification politique de cet attentat. On savait que le désaccord régnait parmi les hauts chefs de l'armée, que ceux-ci se partageaient en trois clans : d'un côté, le général Hayashi, ministre de la Guerre, de l'autre le général Araki, ancien ministre de la Guerre, qui organisa l'intervention nipponne en Mandchourie, et le général Mazaki, inspecteur général de l'armée ; en troisième lieu il faut citer le groupe du prince Kanin, chef de l'état-major général, soustrait au contrôle du ministre.

Le général Hayashi, soutenu par le prince Kanin, s'efforçait de supprimer les divisions politiques dans l'armée et, pour atteindre ce but, de restaurer l'autorité du ministre, atteinte depuis que des officiers supérieurs se posaient en chefs de factions. L'un de ceux-ci, le général Mazaki, ayant refusé d'approuver le mouvement de promotions et de mutations adopté en Conseil des ministres, fut remplacé à l'inspectorat général par le général Watanabe.

Avec d'autres officiers, suspects d'attachement au clan Araki, celui qui devait devenir le meurtrier du général Nagata fut éloigné de Tokio et nommé à un poste à Formose. On croit qu'il n'a agi que par esprit de vengeance personnelle.

Un grand ami de la France. — Le baron Maasaki Tomii, sincère et dévoué ami de la France, est mort le 13 septembre à Tokio. Né en 1858 à Kyoto, le défunt avait fait ses études en France ; docteur en droit de l'Université de Lyon, à son retour au Japon, en 1885, il avait été nommé professeur à la Faculté de droit de l'Université de Tokio. Membre du Comité d'études juridiques, à une époque où le gouvernement impé-

rial préparait la réforme constitutionnelle, ses avis et ses informations furent très appréciés. En 1891, date de la promulgation de la constitution, le baron Tomii entra à la Chambre des Pairs par décision impériale. Peu après, il devint doyen de la faculté de droit et membre de l'Académie impériale. Suprême honneur, cet universitaire, dont l'autorité en matière de droit civil était incontestée, fut appelé, en 1918, à siéger au Conseil Privé, dont il resta membre.

Le baron Tomii prit une part active à la fondation de l'Association Franco-Japonaise. Il s'intéressa toujours de très près à toutes les initiatives ayant pour objet le rapprochement de la France et du Japon, la diffusion de la langue et de l'influence françaises. Dès la fondation de la Maison Franco-Japonaise, il accepta de présider aux travaux de cette institution avec le titre de directeur général.

BIBLIOGRAPHIE

DOM THADDÉ YONG ANN-YUAN : **Aux origines du conflit mandchou** (Japon, paix de Versailles). Paris, Geuthner, 1934, grand in-8° de VIII-304 pages, carte hors texte.

L'étude d'histoire diplomatique contemporaine qu'a rédigée le R. P. Yong est intéressante à plus d'un titre : par les documents inédits et par les renseignements nouveaux qu'elle apporte et sur lesquels elle est étayée, par la manière aussi dont l'auteur apprécie les faits qu'il expose — en patriote chinois, — enfin par la façon très solide dont elle a été construite... Sans doute (nous venons déjà de le donner à entendre) pourra-t-on discuter la façon dont l'auteur de cette thèse pour le doctorat es-sciences politiques et diplomatique interprète les textes qu'il publie, et pourra-t-on aussi lui reprocher de se montrer trop unilatéral ; mais son exposé est clair et très intéressant ; bien groupé est l'ensemble des textes réunis dans les différents appendices qui le suivent ; enfin le commentaire de ces mêmes textes est, quant aux faits géographiques et économiques, précis et utile. Voilà bien des raisons pour recourir au travail du R. P. Yong quand on voudra étudier les origines du conflit sino-japonais relatif à la Mandchourie.

The Temples of Anking and their Cults. A study of modern Chinese religion, by John SHRYOCK. Paris, Geuthner, 1931, in-8° de 206 pages avec 22 planches hors texte.

La ville d'Anking (Ngan-k'ing), la capitale de la province chinoise d'Anhoï ou Ngan-hoï, est située en plein centre de la Chine, sur les bords du Yang tsé Kiang, à 370 milles dans le Ouest-Sud-Ouest de Changhaï. Ni sa population, peu considérable, selon M. Shryock (environ 40.000 âmes), mais plus importante au témoignage du R. P. Joüon (111.000 hab.), ni son industrie ou son commerce ne retiennent l'attention ; mais elle est riche en temples, dédiés les uns aux Ancêtres, d'autres aux grands hommes, d'autres à des dieux particuliers : celui de la Cité, le dieu Dragon, le dieu du Feu, celui qui écarte les sauterelles, etc. ; ceux-ci sont bouddhistes, ceux-là taoïstes, etc. M. John Shryock en a compté 125 à Anking, dont un certain nombre sont détruits. Il les étudie minutieusement, en les groupant par catégories, et accompagne ses descriptions d'excellentes illustrations. C'est là une monographie très soigneusement faite et une précieuse contribution à l'étude de la religion en Chine, que contribuent encore à préciser certains éclaircissements contenus dans différents appendices.

Le gérant : H. COMBAT.